
Le conventionnement au sein de la sécurité sociale de l'alimentation : analyse des enjeux autour du choix des produits dans les magasins coopératifs et participatifs en Wallonie et à Bruxelles.

Auteur : Collin, Juliane

Promoteur(s) : Maréchal, Kévin;; 20873

Faculté : Gembloux Agro-Bio Tech (GxABT)

Diplôme : Master en agroécologie, à finalité spécialisée

Année académique : 2022-2023

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/18052>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



LE CONVENTIONNEMENT AU SEIN DE LA SECURITE
SOCIALE DE L'ALIMENTATION : ANALYSE DES
ENJEUX AUTOUR DU CHOIX DE PRODUITS DANS LES
MAGASINS COOPERATIFS ET PARTICIPATIFS EN
WALLONIE ET A BRUXELLES

JULIANE COLLIN

TRAVAIL DE FIN D'ETUDES PRESENTE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME
DE MASTER EN AGROECOLOGIE

ANNEE ACADEMIQUE 2022-2023

CO-PROMOTEUR·RICES : KEVIN MARECHAL & JOSEPHINE DALIMIER

LECTEUR : JONATHAN PEUCH

Toute reproduction du présent document, par quelque procédé que ce soit, ne peut être réalisée qu'avec l'autorisation de l'auteur et de l'autorité académique de Gembloux Agro-Bio Tech.

Le présent document n'engage que son auteur.



LE CONVENTIONNEMENT AU SEIN DE LA SECURITE
SOCIALE DE L'ALIMENTATION : ANALYSE DES
ENJEUX AUTOUR DU CHOIX DE PRODUITS DANS LES
MAGASINS COOPERATIFS ET PARTICIPATIFS EN
WALLONIE ET A BRUXELLES

JULIANE COLLIN

TRAVAIL DE FIN D'ETUDES PRESENTE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME
DE MASTER EN AGROECOLOGIE

ANNEE ACADEMIQUE 2022-2023

CO-PROMOTEUR·RICES : KEVIN MARECHAL & JOSEPHINE DALIMIER

LECTEUR : JONATHAN PEUCH

Remerciements

Merci tout d'abord à tou·tes les acteur·rices rencontré·es. Vos témoignages, éclairages ont été essentiels à la réalisation de ce travail. Merci également à Kévin Maréchal et Joséphine Dalimier, mes co-promoteur·rices, pour leurs remarques et conseils qui m'ont permis d'aboutir à ce travail. Votre accompagnement a été indispensable.

Merci ensuite l'Université de Liège et à l'Université libre de Bruxelles d'héberger le master en agroécologie. Il porte un potentiel de transformation sociétale tourné vers l'avenir grâce à sa diversité de cours et à l'hétérogénéité des ses professeur·es et étudiant·es.

Merci enfin à mon entourage et plus particulièrement à mon Papa et ma Maman pour leurs relectures, leurs remarques et encouragements. Merci à Aure, Solenn et Bastien de m'avoir accompagnée tout au long de ce travail. Merci à la Soupe et aux Croûton·nes pour leur bonne humeur.

Résumé

La malnutrition est un problème répandu en Belgique dû à la précarité d'une partie de la population et aux conditions de production délétères de nos agriculteur·rices. La sécurité sociale de l'alimentation (SSA), projet en cours d'élaboration, vise à résoudre ce dilemme alimentaire grâce à une cotisation proportionnelle sur les revenus qui financera pour toute la population belge l'accès à une alimentation durable conventionnée. Ce travail a pour objectif de cibler quel type de nourriture pourra être conventionnée. Grâce à l'expérience des magasins coopératifs et participatifs (MCP), alternatives proches de la SSA, nous pouvons mettre en lumière les tensions entre différentes variables au cœur de la raison d'être des MCP et de la SSA, et les hiérarchiser pour mettre au point des stratégies possibles à suivre. Les variables identifiées sont la qualité du produit, l'accessibilité financière et l'accessibilité culturelle et idéologique. La SSA a également pour objectif de contribuer au droit à l'alimentation et à la démocratie alimentaire. L'enjeu du conventionnement permet de penser la gouvernance et le rôle que les citoyen·nes ont à jouer dans leur propre alimentation.

Abstract

Malnutrition is a widespread problem in Belgium due to the precariousness of part of the population and the deleterious production conditions of our farmers. The Social Security for Food (“Sécurité Sociale de l’Alimentation”, abbreviated as “SSA”), project under development, aims to resolve this dilemma by agreeing a sustainable food supply for all citizens, financed by a proportional contribution based on income. The goal of this work is to identify the type of food that could be subsidised. Thanks to the experience of cooperative and participatory shops (“magasins coopératifs et participatifs”, “MCP”), close alternatives to the SSA, one can highlight the tensions between different meaningful variables of MCP and the SSA, and prioritise them to develop possible strategies to follow. The identified variables are product quality, affordability and cultural and ideological accessibility. SSA also aims to contribute to the right to food and to food democracy. The stake of SSA voucher allows to think about governance and the role that citizens have to play in their own food.

Table des matières

Remerciements	i
Résumé	ii
Abstract	ii
Table des matières	iii
Tables des abréviations	vi
Tables des Figures	vii
1 Introduction	1
2 Contextualisation.....	6
2.1 Etat des lieux des conditions de la production agricole.....	6
2.2 Etat des lieux de l'accès et de la qualité de l'alimentation en Belgique.....	8
2.3 Droit à l'alimentation et démocratie alimentaire	12
2.3.1 Le droit à l'alimentation	12
2.3.2 Démocratie alimentaire : faire le choix	13
2.4 La transition agroécologique	15
2.5 La sécurité sociale de l'alimentation (SSA)	16
2.5.1 La Sécurité sociale de l'alimentation : présentation d'une solution systémique	17
2.5.2 La SSA : ses enjeux et ses nuances	18
2.6 Le conventionnement et les critères de conventionnement	20
2.6.1 Le conventionnement : voucher studies	21
2.6.2 Le conventionnement appliqué à la SSA	22
2.7 Alternatives.....	24
2.7.1 Qu'est-ce qu'un système alimentaire alternatif ?	24
2.7.2 Dilemmes éthiques	25
2.7.3 Introduction aux MCP	26
2.8 Les Magasins Coopératifs et Participatifs : des coopératives alternatives	27
3 Problématique.....	30

4	Méthodologie	31
4.1	Cadre d'analyse	31
4.1.1	Triangle d'incompatibilité.....	32
4.1.2	Piliers d'incompatibilité	33
4.2	Récolte de données : méthode de constitution du corpus	34
4.2.1	Littérature	35
4.2.2.	Enquête exploratoire	35
4.2.3.	Entretiens semi-directifs.....	36
4.2.4.	Guide d'entretien.....	38
4.3	Traitement des informations et méthode d'analyse.....	38
4.4	Présentation des cas d'étude	39
5	Présentation et analyse des résultats.....	42
5.1	Le projet et la déclinaison des trois missions des MCP	42
5.1.1	Le projet des MCP.....	42
5.1.2	Les trois missions	43
5.2	Processus de décisions des choix des produits et des critères	45
5.3	Critères des différentes chartes produits.....	46
5.4	Mise en lumière des tensions au sein des choix de commercialisation	48
5.4.1	Qualité du produit \leftrightarrow Accessibilité économique.....	49
5.4.2	Qualité du produit \leftrightarrow Accessibilité culturelle et idéologique	50
5.4.3	Accessibilité culturelle et idéologique \leftrightarrow Accessibilité financière.....	51
5.5	Présentation des piliers et mise en exergue des différentes stratégies.....	52
5.5.1	Cas de figure n°1 : qualité du produit > accessibilité culturelle et idéologique > accessibilité financière	53
5.5.2	Cas de figure n°2 : accessibilité culturelle et idéologique > qualité du produit > accessibilité financière	55
5.5.3	Cas de figure n°3 : accessibilité culturelle et idéologique > accessibilité financière > qualité du produit	56

5.5.4	Pourquoi certaines combinaisons ne se vérifient pas ?	57
6	Discussion	59
6.1	Discussion de l'analyse sous le prisme de la SSA et de ses expérimentations	59
6.1.1.	Ajustements des missions entre la SSA et les MCP.....	59
6.1.2.	Critiques des différentes tensions.....	60
6.1.3.	Changement dans les choix de stratégies	61
6.2	La stratégie n°1 sous l'éclairage de l'agroécologie	62
6.3.	Enjeux de gouvernance au sein de la SSA	63
6.4.	Réflexivité et limites méthodologiques	65
7	Conclusion.....	67
Annexes	78
Annexe 1	: Guide d'entretien	78
Annexe 2	: Déclaration de non-plagiat.....	81

Tables des abréviations

ASBL : association sans but lucratif

ATD Quart Monde : Agir Tous dans la Dignité Quart Monde

CNCD 11.11.11 : Centre national de coopération au développement

CPAS : centre public d'action sociale

Créa-SSA : Collectif de réflexion et d'action sur la SSA

CSA : Community supported agriculture

BEES Coop : Coopérative bruxellois écologique, économique et sociale

EE : économie écologique

FAO : Food and Agriculture Organisation of united nations

FdSS : Fédération des Services Sociaux

FIAN : FoodFirst Information and Action Network

ODD : Objectifs de développement durable

SOFI : State of food security and nutrition in the world

SPG : système participatif de garantie

SSA : Sécurité sociale de l'alimentation

SSS : Sécurité sociale de la santé

Tables des Figures

<i>Figure 1 : Le triangle d'incompatibilité du commerce équitable (Le Velly, 2017, p 71).....</i>	<i>33</i>
<i>Figure 2 : Comparaison entre l'économie écologique et l'économie environnemental</i>	<i>34</i>
<i>Figure 3 : Schéma des différents types d'entretiens réalisés</i>	<i>37</i>
<i>Figure 4 : Tableau récapitulatif des critères inscrits dans les chartes produits</i>	<i>48</i>
<i>Figure 5 : Triangle des tensions au sein des choix de commercialisation.....</i>	<i>48</i>
<i>Figure 6 : Différentes stratégies possibles de commercialisation des produits</i>	<i>53</i>

1 Introduction

Un **système alimentaire** « vise à saisir la manière dont les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps pour obtenir et pour consommer leur nourriture. Il permet de représenter les relations entre les activités, les flux, les institutions et les connaissances qui contribuent à nourrir la population » (Touzard et Fourniez, 2014, p 2). Le concept de système alimentaire prend non seulement en compte toute la chaîne alimentaire, de la production à la consommation mais également les interactions entre « les idées dominantes, les appréciations gustatives, la structure sociale, l'organisation politique et le système économique » (Clerc et Malassis, 1994, p 66). Nos systèmes alimentaires sont le reflet de nos sociétés (Malassis, 1988). Afin de mieux les comprendre en Belgique, pays dans lequel cette étude se déroule, nous allons dans un premier temps nous concentrer sur la manière d'obtenir notre nourriture, sur notre production agricole. Nous verrons ensuite les façons dont nous la consommons.

Les conditions de production ont évolué au fil des années en Belgique. Aujourd'hui, nous observons une diminution du nombre d'exploitations : cela entraîne un phénomène de concentration des terres et des moyens de production. Alors que la superficie moyenne des exploitations a triplé en quarante ans, la main-d'œuvre a drastiquement diminué suite à cette concentration et à l'intensification de la mécanisation (Statbel, 2021b). Notre agriculture conventionnelle est dépendante en intrants externes issus du commerce international : chimiques (fertilisants et pesticides) et semences. Ces conditions de production ont un impact sur la structure et la richesse de notre sol, sur la santé humaine et de notre environnement et sur la qualité de nos produits (Levine, 2007). De plus, elle a un fort impact social car les politiques agricoles de libre-marché et le monopole des firmes agro-industrielles entraînent une concurrence sur la scène internationale où les plus petites structures agricoles ne peuvent rivaliser avec les plus grandes (Mazoyer et Roudart, 2002).

En plus de ces dysfonctionnements de production, nous faisons également face à des problèmes d'accès à la consommation. Une belge issue d'une classe moyenne ou aisée mange trois fois par jour. Cela constitue la norme mais ne représente pas toute la population. En effet, l'accès à l'alimentation peut être rendu difficile par la présence d'obstacles de natures diverses. Plus précisément, il existe des freins de type économique, spatial, nutritionnel et culturel (Paturel et al, 2022). Nous vivons à l'époque du double fardeau de la malnutrition : des personnes souffrent de la sous-nutrition et d'autres de sur-nutrition (FAO, 2018). En Belgique, 50% des personnes sont en surpoids dont 20% sont obèses (Peuch,

2022a). Il est difficile d'obtenir un chiffre précis concernant les personnes en situation de précarité alimentaire. Une idée de l'ampleur peut être donnée par le nombre des 600 000 personnes qui ont recours à l'aide alimentaire (Fédération des Services Sociaux, 2023). Ces personnes sont en situation d'insécurité alimentaire : elles n'ont pas « un accès régulier à suffisamment d'aliments sains et nutritifs pour une croissance et un développement normaux et une vie active et saine » (FAO, 2023).

Cette malnutrition est notamment due à un décalage et un dysfonctionnement au sein de la chaîne alimentaire. D'une part, la littérature scientifique parle d'un certain dilemme alimentaire, c'est le choix impossible entre le maintien des prix hauts pour rémunérer correctement les agriculteur·rices ou le maintien des prix bas pour que les consommateur·rices puissent acheter de quoi se nourrir (Malassis, 1992). Selon Statbel (2021b), une perte du pouvoir d'achat a été observée sur les prix alimentaires, concernant principalement les viandes, les fruits et les légumes en 2020 due à une hausse des prix des aliments. D'autre part, les conditions de production et nos modes de consommation impactent la santé environnementale et humaine. En effet, les pesticides sont tout aussi dangereux pour les écosystèmes que pour les humains (Levine, 2007).

Pour tenter de résoudre ce dilemme alimentaire et la malnutrition en Belgique, une multitude de projets, souvent citoyens, voient le jour : potagers collectifs, groupement d'achat en commun, épicerie de quartier, etc. J'aborderai¹ dans le cadre de ce travail de fin d'étude un projet de grande ampleur : la **sécurité sociale de l'alimentation** (SSA). La création de cette branche supplémentaire de la sécurité sociale est un projet dont le squelette se dessine de plus en plus grâce à plusieurs associations, notamment FIAN, *FoodFirst Information and Action Network*. Au stade actuel de sa conceptualisation, le projet de SSA repose sur trois piliers : (1) une cotisation proportionnelle aux revenus, (2) une redistribution universelle et (3) un conventionnement démocratique vers des produits durables, justes et en circuit-courts (CréaSSA, 2023a). En proposant un subside à la consommation, la SSA permet de rendre l'alimentation durable accessible à toute la population tout en rémunérant les producteur·rices de manière plus juste.

Il devient intéressant de se pencher sur le concept de **conventionnement** et sur ce qu'il implique la définition de ses **critères**. Le conventionnement représente un agrément sur un produit, une filière ou un lieu qui incite les bénéficiaires du bon d'achat à consommer une

¹ Utilisation de la première personne du singulier lorsque je parle de la recherche en elle-même et que ce sont les actions que j'ai menées.

alimentation durable. Il garantit un pouvoir d'achat limité à un individu pour choisir parmi une gamme restreinte de biens. C'est un subside à la consommation (Steuerle, 2020).

Qu'est-ce que l'alimentation durable ? Une de ses définitions reposent sur trois piliers : (1) l'accessibilité économique, physique, culturelle et adaptée aux besoins nutritionnels, (2) les conditions des modes de production qui visent à reconnecter les chaînes du système alimentaire, et (3) l'information et l'éducation qui ont pour objectif de démocratiser les choix et d'introduire du changement dans les politiques publiques et les comportements alimentaires (Paturel et NDiayé, 2020). Le concept est assez flou car il n'est pas stabilisé. Pour cette raison, il est difficile de poser des critères de conventionnement ciblant une alimentation durable. C'est un enjeu important dans l'élaboration du projet.

La SSA, le conventionnement et les critères qui lui sont associés ont pour ambition de participer à la **transition agroécologique** : ils vont permettre de repenser notre système alimentaire de manière à remettre au cœur des préoccupations la santé de l'environnement et la santé humaine. La transition agroécologique est un terme vaste. Il sera entendu ici comme un concept systémique dont l'objectif est de garantir une souveraineté alimentaire tout en luttant contre le changement climatique et en participant à la revalorisation des métiers agricoles. Cette transition repose sur la construction d'un nouvel imaginaire agricole et sur une nouvelle manière de penser notre production, ce vers quoi elle est destinée et notre rapport à la terre. Elle promeut une collaboration et une solidarité entre les différent-es acteur·rices (Engager tous les acteurs vers la transition agricole et alimentaire, 2023). La SSA permet d'envisager ces enjeux de manière globale et pourrait être considérée comme un tremplin à la transition agroécologique.

En cohérence avec la transition agroécologique, la SSA doit s'inscrire dans un **droit à l'alimentation**. Ce droit signifie donner un accès régulier et permanent à une nourriture suffisante, adéquate et culturellement acceptable où les dimensions physiques et économiques ne sont pas des freins (De Schutter, 2014). Il doit être également la vitrine d'une nouvelle **démocratie alimentaire** qui permet aux citoyen·nes de reprendre le contrôle de leur alimentation face à l'agro-industrie et de leur redonner confiance aux systèmes alimentaires en effectuant des choix sur les filières. Dans cette optique, le projet de SSA propose d'une part une vision politique systémique, et d'autre part des actions collectives ancrées dans un mouvement social qui permet la réalisation de projets concrets portés par la population. La démocratie alimentaire s'inscrit dans un mouvement plus large de transformation sociale

(Paturel et NDiayé, 2020). C'est dans l'élaboration des critères de conventionnement que la démocratie pourra s'exprimer.

Compte tenu de ces différentes considérations, le présent travail de fin d'étude a pour objectif d'apporter un éclairage aux futur·es décideur·ses des critères de conventionnement de la SSA par rapport aux enjeux que ce choix soulève et des processus qui y conduisent. Etant donné que l'initiative de créer une SSA en Belgique n'en est encore qu'au stade de projet, il est apparu pertinent de me raccrocher à des initiatives alimentaires de consommation qui font face à des enjeux similaires d'articulation de différentes tensions inhérentes au dilemme alimentaire : les **magasins coopératifs et participatifs** (MCP). Les MCP sont une alternative à la grande distribution. Ils commercialisent des produits en accord avec le concept d'alimentation durable. Ils réussissent le défi de commercialiser cette alimentation et par ce fait, à résoudre le dilemme alimentaire - enfin pas tout à fait. Les produits dans ces magasins ne représentent pas toujours tous ces critères. C'est cet enjeu qu'il est intéressant d'explorer : en mettant en lumière les nombreuses tensions internes de ce type de structures, nous pouvons comprendre les différentes stratégies de choix qui permettent de justifier ce qui semble le plus opportun de conventionner. Il s'agira donc de mobiliser l'expérience acquise par les porteur·ses de ces projets, de plus petite ampleur car réduits à un territoire en particulier, pour alimenter la question du conventionnement au sein de la réflexion autour de la SSA.

Les MCP, structurés légalement en coopérative ou en ASBL, constituent des **alternatives**. C'est-à-dire qu'ils ont la capacité de connaître et critiquer le système conventionnel afin de proposer une forme d'organisation différente qui est la source d'une promesse de différence (Le Velly, 2017). Ces magasins créent un discours différent : ils déconstruisent la réalité de nos supermarchés pour imaginer de nouvelles manières de consommer au sein même de notre société. Leurs dissonances permettent de penser la pluralité des tensions qui les façonnent en vue de tendre vers cette autre réalité (Dorion, 2017). Il existe différentes manières de poursuivre un même projet : Le Velly (2017) nous informe qu'il existe différentes raisons et finalités ainsi que diverses activités de régulation pour qu'un collectif « justifie son existence et oriente son action » (Le Velly, 2017, p 32). Les différentes structures expérimentent ces tensions en leur sein car elles poursuivent des buts différents qui sont difficiles à concilier : cela peut amener des contradictions entre les aspirations et les pratiques (Plateau et al, 2021). L'objectif de ce mémoire est de mettre en lumière ces tensions pour ensuite exploiter les différentes manières de fonctionner des MCP

dans le but de proposer des manières de construire des critères de conventionnement pour la SSA. Je tenterai donc de répondre à la question : « Quelles stratégies de choix de conventionnement pourraient adopter la sécurité sociale de l'alimentation au regard de l'expérience des magasins coopératifs et participatifs ? »

Cet écrit reprend d'abord une contextualisation qui m'a permis, grâce à la littérature scientifique, d'établir une problématique et une question de recherche. Ensuite, j'explique la méthodologie utilisée pour mener à bien ma recherche. Par après, je présente les résultats et leur analyse dans le but de répondre à la question posée. A la suite, arrive la discussion de ma recherche, dans laquelle j'observe d'un œil critique et réflexif les différentes étapes du travail sur les plans analytique et méthodologique. Pour terminer, je conclus en répondant de manière plus concise à ma question de recherche.

2 Contextualisation

La contextualisation est divisée en 8 sections qui mènent à la problématique in fine. Ce long processus commence par (2.1) un état des lieux des conditions de la production agricole et (2.2) un état des lieux de l'accès et de la qualité de l'alimentation. Ensuite, sont présentées (2.3) les notions de droit à l'alimentation et de démocratie alimentaire qui permettent d'aboutir à la pertinence de (2.4) la transition de notre société vers un système agroécologique. Puis, vient le cœur du sujet : (2.5) le projet de la sécurité sociale de l'alimentation avec un focus dans la section suivante sur (2.6) le pilier du conventionnement et ses critères associés. Enfin, j'aborde (2.7) le concept des alternatives et les systèmes alimentaires alternatifs qui me permettent d'étudier (2.8) le conventionnement de la SSA grâce au cas d'étude des MCP.

2.1 Etat des lieux des conditions de la production agricole

Nos systèmes alimentaires sont déterminés par le mythe « Nourrir le monde ». Ce narratif soutient l'agriculture industrielle (IPES-FOOD, 2016) : il faut constamment augmenter la production de nourriture car la population croît. Cet imaginaire est l'héritage des théories malthusiennes qui expliquent que la population a une croissance géométrique tandis que la production de nourriture a une croissance arithmétique. Cela nous mène à une impasse car il n'y a pas assez de nourriture pour nourrir une population grandissante (Malthus, 1798). Ce récit camoufle les réels problèmes agricoles et alimentaires que vivent producteur·rices (misère, stress, pression, accidents) et consommateur·rices (précarité, malnutrition) au quotidien et qui sont exposés au grand jour par de multiples crises en termes sanitaire, environnemental, sociale et politique. Il devient difficile d'ignorer les questions essentielles de conditions de production agricole et de qualité et d'accès à l'alimentation (IPES-FOOD, 2016).

Au cours du 20^e siècle, la seconde révolution agricole accompagnée de son mythe « Nourrir le monde » va bouleverser les moyens et les conditions de production dans le monde agricole. Le tournant important de cette révolution influence encore les producteur·rices d'aujourd'hui. Les caractéristiques de cette nouvelle manière de produire ont permis une augmentation conséquente de la production mais ont eu des effets néfastes à des niveaux multiples (Mazoyer et Roudart, 2002). Il est également intéressant d'aborder les politiques qui accompagnent les choix de l'industrie.

Une première vague de mécanisation avait déjà été mise en place avant la seconde révolution agricole. Cependant, avec l'avènement de la seconde révolution industrielle, la mécanisation s'est vue accompagnée de motorisation et de chimisation, c'est-à-dire une utilisation systématique de produits chimiques. Ces deux dernières améliorations engendrent une nouvelle sélection d'espèces d'animaux et de plantes capables de réagir favorablement à ces nouvelles conditions. Une augmentation des produits zoopharmaceutiques et phytopharmaceutiques sont nécessaires pour lutter contre les maladies dues à la grande concentration des animaux et pour éviter tous risques de pertes de cultures. De plus, les fermes se spécialisent de plus en plus : on assiste à une séparation des tâches (division verticale) et une spécialisation de la production en fonction de la région (division horizontale). La première division dépossède les agriculteur·rices de leur production et la seconde prône la théorie des avantages comparatifs en économie, c'est-à-dire de privilégier une spécialisation dans le domaine où les gains seront plus importants ou les coûts les plus faibles. Actuellement, les agriculteur·rices ne se nourrissent plus avec leur propre production : iels produisent une agriculture de rente et plus une agriculture de subsistance (Mazoyer et Roudart, 2002).

Ces nouvelles modalités de production, bien qu'efficaces, ont entraîné des conséquences négatives sur nos agriculteur·rices d'abord mais aussi sur toute la population. La division verticale a eu pour conséquence un exode rural massif, une explosion du chômage et un abandon de régions entières. Les effets de la motorisation et de la chimisation portent toujours atteinte à l'environnement, à la qualité des produits, à l'appauvrissement génétique des espèces, et enfin engendrent une perte de biodiversité conséquente. La division horizontale a provoqué des inégalités entre les régions et entre les exploitations, de la pauvreté et l'élimination d'exploitations. Elle a également engendré un déséquilibre sur les marchés et des fluctuations de prix engendrant disettes, famines et disparition de producteur·rices (Mazoyer et Roudart, 2002).

Le paradigme de la Révolution Verte a eu pour conséquence également de considérer la nourriture comme un bien échangeable sur le marché sur base de sa valeur économique mesurée par son prix. Estimée comme une marchandise, cette vision de l'alimentation participe au développement industriel des systèmes alimentaires qui donne une valeur d'échange sur des biens nourriciers et par ce biais, déconnecte la marchandise de son objectif de nourrir le peuple. Ce narratif issu de la croissance économique ancré dans un paradigme productiviste a des coûts environnementaux, sanitaires et sociaux (Jackson et al, 2021).

Dans ce contexte, les firmes de l'agroalimentaire, également appelées empires alimentaires ou agro-industrie, vouent une lutte sans merci aux petites producteur·rices afin de conquérir et de contrôler une part toujours plus grande de la production et de la consommation alimentaire mondiale. En effet, grâce au système de compression des marges en agriculture qui applique les prix faibles dans les lieux pauvres de production et les prix élevés dans les lieux riches de consommation, l'agro-industrie arrive à créer un écart entre les prix qui permet sa croissance (Ploeg et al., 2014). Les sommes versées aux agriculteur·rices stagnent et même diminuent sur le long terme, tandis que les coûts liés aux principaux intrants, dont le contrôle revient de plus en plus à ces mêmes empires alimentaires, ne cessent d'augmenter. Ce phénomène explique la pauvreté persistante qui tenaille une part considérable de la population agricole (Ploeg et al., 2014). Ces structures, constituées par de grosses sociétés de production, de transformation et de commercialisation, ont pour objectif de supprimer les liens entre la production et la consommation dans l'espace (délocalisation des filières) et dans le temps (surgélation). Ils opèrent via un mécanisme opposé aux structures de circuits-courts et aux structures décentralisées. C'est un effet de la division verticale. Ces empires alimentaires arrivent à faire co-exister sur-production et sous-alimentation grâce à une concomitance entre l'exclusion d'un grand nombre de producteur·rices (HLPE, 2013) et un grand nombre des consommateur·rices (pour qui la nourriture n'est plus abordable) (Ploeg et al., 2014).

2.2 Etat des lieux de l'accès et de la qualité de l'alimentation en Belgique

Il semble important de faire part d'un état des lieux de la faim dans le monde. L'édition 2022 du « State of food security and nutrition in the world » (SOFI) rapporte qu'en 2021, entre 702 et 828 millions de personnes souffraient de la faim. La situation, pourtant déjà catastrophique, continue de se dégrader : la prévalence de l'insécurité alimentaire grave a continué d'augmenter. Près de 3,1 milliards de personnes ne pouvaient se permettre une alimentation saine (FAO et al, 2022). En Belgique, se nourrir est un problème bien présent.

Ces nombres reposent sur le concept de **sécurité alimentaire**. Il a pour objectif de mettre en œuvre un ensemble d'actions visant à améliorer ses différentes dimensions telles que la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation et la stabilité. La sécurisation de l'alimentation suppose que l'offre alimentaire repose sur des modes de production et de distribution permettant le renouvellement des ressources et la rémunération des producteur·rices agricoles (FAO, 2008).

L'absence de cette sécurité est définie par le Conseil économique et social comme la **précarité alimentaire**. C'est une vulnérabilité sociale. Ces insécurités peuvent entraîner des conséquences plus ou moins graves et définitives qui peuvent elles-mêmes conduire à la pauvreté. La différence entre pauvreté et précarité est souvent ignorée dans le discours commun, la raison est que ces notions sont très liées car les personnes précaires sont susceptibles de devenir ou sont déjà les personnes pauvres (Zaouche-Gaud et Sanchou, 2005). La précarité alimentaire est une réalité en Belgique invisibilisée par au moins trois raisons selon Peuch dans le numéro 37 de Pauvreté (2022a). La première est qu'elle est de plus en plus banalisée parce que de plus en plus de gens en sont touchés (en Belgique, plus de la moitié de la population mange mal). La seconde raison est que l'alimentation est considérée comme un choix individuel régi par des normes sociales et culturelles qui camouflent d'une part les processus économiques et politiques sous-jacents, et d'autre part les rapports sociaux qui contribuent à une bonne alimentation. Enfin, la troisième raison est qu'il y a une erreur d'analyse dans le discours de l'alimentation : la manière de parler de ce que l'on mange relève, dans l'imaginaire de la population, d'une préoccupation des classes favorisées, et celles-ci chercheraient à imposer son bien manger au reste de la population. « L'alimentation ne serait pas un sujet d'intérêt politique, mais avant tout un lieu de distinction sociale » (Peuch, 2022a, p 4).

Pour pallier la difficulté de l'accès à la nourriture, une **aide alimentaire** est disponible pour les personnes plus précarisées. Elle se décline sous plusieurs formes telles que des colis alimentaires, des restaurants sociaux ou encore des épiceries sociales. Il est très difficile de faire un recueil de données exhaustif et nous n'avons donc pas de chiffres exacts sur le nombre des usagers de l'aide alimentaire (Hubert et Vleminckx, 2016). Selon le n°37 de PAUVÉRITÉ, 1% de la population belge y avait recours en 2000, on en dénombre 5% en 2020. Dans notre contexte de crises qui se multiplient, de plus en plus de personnes, avec des profils de plus en plus diversifiés, font appel à l'aide alimentaire. Pourtant le taux de non-recours augmente également : seulement un quart des personnes ayant droit à l'aide alimentaire la sollicite vraiment (Peuch, 2022a). Ce non-recours est expliqué en partie par son accès stigmatisant qui porte atteinte à la dignité et à l'estime de soi. En effet, les bénéficiaires doivent exposer leur situation ainsi que les détails intimes de leur vie pour justifier et prouver leur situation socio-économique (ATD quart monde, 2016 ; Peuch, 2022a ; Grisar et Hesnault, 2023).

La qualité de la nourriture au sein de l'aide alimentaire ne peut être qualifiée de durable. Elle est devenue un maillon du système alimentaire industriel. Selon le podcast de la Confédération paysanne (2020), il ne suffit plus à l'agro-industrie de produire assez, elle cherche à produire trop. L'aide alimentaire est une solution pour l'agro-industrie pour écouler ses surplus. En effet, la principale source d'approvisionnement de l'aide alimentaire sont les produits « FEAD », le fond européen d'aide aux plus démunis, fournis par les pouvoirs publics. Ces produits sont issus d'entreprises qui ont la capacité de vendre en grande quantité des denrées à prix le plus bas possible : ce sont donc des aliments majoritairement industrialisés qui viennent souvent de très loin. La quantité est donc privilégiée à la diversité et à la qualité des produits. En définitif, les produits que l'on retrouve dans l'aide alimentaire sont le reflet d'un système agro-industriel mondialisé, utilisant des circuits-longs moins coûteux et ayant une durabilité faible (Myaux et Fédération des services sociaux, 2019). Des moyens sont déployés actuellement pour rechercher une amélioration de cette logistique d'approvisionnement, notamment à travers de nouveaux cahiers de charges qui contraindraient l'alimentation non durable (Myaux et Fédération des services sociaux, 2019).

Quelle nourriture peut être alors qualifiée de durable, en opposition aux produits dits de durabilité faible ? **L'alimentation durable** possède plusieurs acceptions, c'est un concept difficile à définir. L'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, food and agriculture organization of united nations) caractérise l'alimentation durable par de faibles conséquences sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi qu'à une vie saine pour les générations présentes et futures (Sirieix et Le Borgne, 2017). La FAO a publié en 2014 un rapport sur l'importance de la vision commune que chacun.e devrait avoir de l'alimentation et de l'agriculture durable. En plus de valoriser une nourriture équilibrée et accessible à toutes, elle insiste sur 5 points distincts : l'efficacité de l'utilisation de toutes les ressources, la conservation, protection et amélioration des ressources naturelles, la protection des moyens de subsistance ruraux et l'amélioration de l'équité et du bien-être social, le renforcement de la résilience des communautés et des écosystèmes, et une bonne gouvernance (FAO, 2014).

D'un point de vue local, la Région wallonne a entrepris un travail participatif durant l'année 2018 pour définir les enjeux d'un régime alimentaire durable et un guide pour agir en sa faveur : « Vers un système alimentaire durable en Wallonie ». Le référentiel repose sur huit principes et six objectifs stratégiques qui ont pour but de se compléter. Les principes reposent sur le fait que (1) l'alimentation est un besoin humain fondamental et que (2) ce n'est pas une

simple marchandise, que (3) le système alimentaire doit être abordé dans toute sa complexité grâce à une vision systémique, que (4) sa transition est et sera continue et ambitieuse, qu'il y a (5) différents moyens pour construire un système alimentaire durable, que (6) chaque acteur·rice est une pierre à l'édifice et qu'il faut (7) faire un effort de collaboration et d'interactions. Et enfin (8) pour qu'un système alimentaire soit durable, il faut qu'il soit résilient. Les six objectifs cités ci-dessous sont plus concrets et ne sont pas hiérarchisés (Service public de Wallonie, 2018) :

- Garantir la disponibilité et l'accès de toutes à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable.
- Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyen·nes
- Générer de la prospérité socio-économique
- Préserver l'environnement
- Offrir un niveau de connaissance et de compétences élevé en matière de système alimentaire durable
- Mettre en œuvre des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces

Ces différentes définitions mettent en évidence l'aspect de la santé en rapport avec l'alimentation. Une alimentation non durable peut avoir des impacts sur la santé humaine et environnementale lors de sa production et de sa consommation. 14% des décès en Belgique sont causés par une mauvaise nutrition. Les maladies chroniques sont appelées pathologies environnementales. L'alimentation est un vecteur d'exposition car c'est la principale source de contamination via les pesticides. Celle-ci peut soit contribuer soit prévenir le développement des maladies chroniques (Lebretonchel et al, 2022). Enfin, les produits ultra-transformés représentent 30% des apports caloriques belges. En effet, les produits les plus accessibles nous poussent à mal manger : bien manger coûte deux fois plus cher (Peuch, 2022a). C'est pour cette raison que l'on peut parler de malnutrition, c'est-à-dire d'un « mauvais état physiologique provenant d'une alimentation inadéquate, ou d'une déficience de soins [...], ou de mauvaises conditions de santé ou d'hygiène » (Roudart, 2017, p. 4). Elle est présente sous forme de sous-nutrition, de carences en nutriments et/ou de surnutrition.

De par les arguments de l'alimentation durable et de la santé en lien avec la précarité, il est nécessaire de repenser notre alimentation en général et également l'aide alimentaire. Bien qu'il soit indispensable de maintenir ce dispositif d'urgence pour venir en aide de manière ponctuelle aux personnes qui en ont besoin, l'aide alimentaire ne devrait pas être considérée comme une solution à long terme. Pourtant, elle est utilisée aujourd'hui comme «

un complément nécessaire et structurel à l'insuffisance des revenus » (Hubert et Vleminckx, 2016, p 97). L'aide alimentaire ne s'inscrit pas dans le droit à l'alimentation et ne garantit pas une sécurité alimentaire (Rousseau, 2023).

2.3 Droit à l'alimentation et démocratie alimentaire

La malnutrition et la précarité en Belgique reposent sur des causes structurelles. Les institutions belges et internationales sont en partie responsables de cette situation, notamment par des lacunes de droit à l'alimentation et de démocratie alimentaire. D'une part, il existe des législations portant sur l'alimentation mais le droit à celle-ci reste flou et la population belge continue de souffrir de malnutrition. D'autre part, les citoyen·nes veulent se réappropriier le choix de leur alimentation.

2.3.1 Le droit à l'alimentation

Le droit à l'alimentation et la démocratie alimentaire sont des notions récentes et ont une histoire. Tout d'abord, le concept d'autosuffisance alimentaire apparaît à la fin de la 2e guerre mondiale : la Révolution Verte après la guerre impose une forte production agricole pour éviter les famines. Le paradigme est ici de produire le plus possible et d'augmenter un maximum les rendements. Ensuite vient le concept de sécurité alimentaire qui considère que l'accès à l'alimentation est le fer de lance pour que personne ne meurt de faim. Cette approche quantitative est dirigée vers les marchés et entraîne une dépolitisation de l'alimentation. Puis, la Via Campesina développe le concept de souveraineté alimentaire au sommet mondial de l'alimentation en 1996. C'est le « droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables, et le droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires » (European Coordination Via Campesina, 2018). Enfin, plus récemment ont émergé les concepts de démocratie alimentaire et de justice alimentaire où se développe en filigrane un droit à l'alimentation (Gabric, 2022).

Le **droit à l'alimentation** signifie donner un accès régulier permanent et non restrictif à une alimentation acceptable et adéquate en termes de quantité et de qualité. Les aspects culturels et de santé sont primordiaux. Cet accès doit être stable et durable dans le temps. Pour obtenir un droit à l'alimentation, nous avons besoin d'un Etat qui s'engage de manière effective dans ce secteur juridique (Peuch, 2020) car actuellement, ce droit est limité à des réflexions théoriques et des initiatives sociales et citoyennes (Gabric, 2022). Nous ne pouvons

pas compter sur la loi du marché qui va se concentrer sur une maximisation du profit quitte à se désintéresser d'une partie de la population jugée peu solvable. Il est important de définir un contenu normatif qui soit inscrit dans la législation en tant que droit autour des notions de disponibilité, accessibilité, adéquation et durabilité. Il doit également être garanti par des mécanismes de responsabilisation pour maintenir ce droit (De Schutter, 2014).

Depuis, au niveau mondial, plusieurs sommets ont eu lieu. Précité, il y a eu le sommet mondial de l'alimentation en 1996 qui a mis sur le devant de la scène le concept de souveraineté alimentaire. Avant celui-ci, le sommet de la Terre à Rio a eu lieu en 1992. Il avait pour ambition d'offrir à toutes les habitant·es de la planète une alimentation de qualité tout en préservant le potentiel de la terre à nourrir les générations futures (Myaux et Fédération des services sociaux, 2019). De son côté, les Nations Unies ont précisé dans leurs objectifs de développement durable (ODD) qu'il fallait éradiquer la faim sous toutes ses formes grâce notamment à la garantie d'un accès à une alimentation quantitative et qualitative de manière stable grâce à des pratiques agricoles durables, « d'améliorer les moyens d'existence et les capacités des petits paysans, de permettre une égalité d'accès à la terre, aux technologies et aux marchés » (Programme de développement Nations unies, 2023).

La Belgique, elle, s'est engagée à assurer un accès durable à une alimentation en quantité suffisante et de qualité pour toutes les personnes vivant sur son territoire grâce au Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (16 décembre 1956) et aux Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à l'alimentation dans le contexte de la sécurité alimentaire (23 novembre 2004) (Hubert et Vleminckx, 2016). La ville de Bruxelles, depuis le début des années 2000, a mis la transition vers un système alimentaire plus durable à son agenda politique (Myaux et Fédération des services sociaux, 2019).

Que ce soit en termes de quantité ou de qualité, le droit à l'alimentation n'est pas réalisé (Peuch, 2022a). La série de législations mise en place depuis plusieurs années n'a pas d'impact direct sur la précarité et la promotion d'une alimentation durable.

2.3.2 Démocratie alimentaire : faire le choix

La démocratie alimentaire est « la grande lutte au cours des siècle, dans toutes les cultures, pour permettre à tous les citoyens d'avoir accès à une alimentation décente, abordable et bénéfique pour la santé, cultivée dans des conditions dans lesquelles ils peuvent avoir confiance » (Lang, 1998, p 18, cité dans Paturel et Ndaye, 2020, p 19). Elle permet aux

citoyen·nes de reprendre la main sur leur alimentation face au système agro-industriel mondial.

Les citoyen·nes peuvent-ils réellement avoir le pouvoir de choisir ce qu'ils mangent ? Cette section aborde les choix individuels des consommateur·rices et les logiques structurelles qui les influencent. Comment pouvons-nous réellement faire de la politique en nous nourrissant ?

L'action « consommer » est primordiale dans l'alimentation : nous devons réaliser cet acte de manière systématique pour nous nourrir dans notre système alimentaire. On parle de consommateur·rices engagé·es ou responsables, ou encore de consom·acteur·rices lorsque que le sujet est conscient de l'impact de ses choix sur le monde qui l'entoure et essaie d'agir dessus (Sirieix et Le Borgne, 2017). Acheter de la nourriture devient alors un acte politique. Les humains sont des homo eligens, c'est-à-dire qu'ils se définissent par ce qu'ils choisissent (Peuch, 2020). Lorsque les personnes sont dépossédées de cet acte de choix et d'achat parce qu'elles n'ont pas accès aux moyens de distribution classique, elles sont considérées hors du système. Il convient alors de sortir de cette pensée qui considère les citoyen·nes comme de simples réceptacles de l'agro-industrie (Booth & Coveney, 2015), qui donne l'illusion à la population qu'elle a le choix.

Différents facteurs déterminent le **comportement alimentaire** : les facteurs biologiques, le contexte social, les aspects individuels, l'environnement alimentaire, le patrimoine culturel, la diversité des origines (au niveau du pays ou de la société) et le niveau socio-économique (ATD quart monde, 2016). Ce ne sont pas seulement des choix individuels mais bien un processus sociétal qui ne nous donne que peu de prise sur ce que l'on choisit de manger (Peuch, 2022a). Plusieurs facteurs empêchent certains publics de faire un choix et d'avoir une alimentation saine et variée : le choix à l'échelle des consommateur·rices est contraint par trois aspects différents. Le premier, le plus connu, est le frein financier car cela coûte moins cher d'acheter des produits malsains (tels que des produits ultra transformés) et une partie importante des revenus est prioritairement allouée au paiement des factures incompressibles (ATD quart monde, 2016). En effet, dans la part des budgets des ménages en Belgique, la plus grosse part est attribuée au logement et à l'énergie (31,8% en 2020) alors que l'alimentation ne représente que 15.9% (Statbel, 2021a). Le second est l'aspect culturel qui inscrit la consommation au sein de normes et de valeurs qui elles-mêmes permettent aux individus de se créer des identités de groupe et de faire société. Le troisième frein découle du statut social des parents : le niveau d'étude des parents conditionne plus la qualité de

l'alimentation que le niveau de leurs revenus ou leur catégorie socio-professionnelle (Lebredonchel et al, 2022). Il est important de garder à l'esprit que ces freins sont créés par une distinction sociale où la partie la plus aisée de la population décide ce qui est bon ou pas à manger pour le reste de la société (Peuch, 2022a).

Ces facteurs qui dictent le comportement alimentaire sont un frein à l'alimentation durable pour tout·es, et particulièrement pour les personnes précarisées. Il est courant d'entendre le préjugé : « les pauvres ne prêtent aucune attention à leur alimentation » (Forum-Bruxelles contre les inégalités, 2018, p 152). L'alimentation ne semble pourtant pas être la priorité des Belges, indépendamment de leurs revenus (Forum-Bruxelles contre les inégalités, 2018). Différentes stratégies sont adoptées pour surmonter ces freins : « les personnes qui vivent en situation de précarité mettent en œuvre des pratiques qui relèvent de l'alimentation durable (Ramel et al, 2016) sans être pour autant reconnues comme telles » (Myaux et Fédération des services sociaux, 2019, p 196). Selon le rapport d'Agir Tous pour la Dignité (ATD Quart monde), elles mettent au point des stratégies pour se fournir en fruits et légumes (le surgelé, les conserves, les produits moins chers) et recherchent les bons produits aux meilleurs prix. Elles sont conscientes que leur alimentation a un impact sur leur santé et se méfient d'une présence de produits nocifs dans les denrées peu chères. Parfois, lorsque c'est possible, elles privilégient des produits un peu plus chers pour avoir une meilleure qualité (ATD quart monde, 2016). Elles revendiquent également une autre manière de vivre et sont contre la normalisation des comportements alimentaires. Elles refusent de se conformer à une société qui n'est pas faite pour elles (ATD quart monde, 2016).

2.4 La transition agroécologique

Nous venons de voir que nos problèmes sociétaux sont imbriqués les uns dans les autres et que nous ne pouvons en résoudre un sans penser aux autres. Nous ne pouvons trouver une solution à la précarité alimentaire sans repenser notre système alimentaire en entier. Les différentes acceptions de l'agroécologie et son essence ont pour objectif de penser le complexe. Nous avons besoin d'un cadre de pensée systémique afin de trouver une réponse globale.

La **transition agroécologique** est une réponse à cet enjeu de qualité et de distribution équitable de l'accès à l'alimentation. L'agroécologie permet de penser les systèmes alimentaires dans leurs dimensions sociale, écologique et économique. Repenser de manière systémique notre production et alimentation permet de se poser les questions qui

contribueront à construire notre société en accord avec ses contraintes écologiques. C'est grâce à cette vision systémique qu'il est possible de produire, transformer, distribuer et se nourrir, et donc de façonner des systèmes alimentaires alternatifs à ceux dans lesquels nous sommes enfermés aujourd'hui (Francis et al, 2003).

Gliessman avance une théorie de la transition agroécologique pour permettre d'explorer le caractère transformatif des initiatives et pratiques grâce à une échelle à cinq niveaux. Les trois premiers niveaux se situent au niveau de la transition à l'échelle de la ferme avec d'abord (1) l'augmentation de l'efficacité des pratiques industrielles et conventionnelles pour diminuer les dommages environnementaux et la consommation des ressources, puis (2) la substitution des pratiques conventionnelles par des pratiques alternatives, et enfin (3) la reconceptualisation de tout le système ferme en accord avec son agroécosystème. Les deux derniers niveaux reposent sur des enjeux sociétaux : (4) établir des connexions plus directes entre les producteur·rices et les consommateur·rices et (5) penser un nouveau système alimentaire équitable, juste, démocratique et participatif. Ce dernier niveau est la combinaison du reconceptualisation des agroécosystèmes durables à l'échelle de la ferme (niveau 3) et du tissage de relations durables (niveau 4) dans l'objectif de construire un système alimentaire (Gliessman, 2016). L'échelle de Gliessman permet de combiner trois facettes de l'agroécologie, à savoir la science, les pratiques et le mouvement social et politique (Wezel et al, 2009).

Face au problème systémique et structurel de nos systèmes alimentaires, nous avons besoin d'une réponse de même type. Beaucoup de projets existent tels que les potagers collectifs ou les groupements d'achat en commun. Un projet plus ambitieux est en train de naître, et c'est celui-ci qui va être exploré dans ce travail.

2.5 La sécurité sociale de l'alimentation (SSA)

Le mythe « Nourrir le monde » a l'avantage de nous montrer deux réalités intrinsèquement liées : d'une part, les petit·es agriculteur·rices sont majoritaires dans le monde et luttent au quotidien pour leur survie en termes de rémunération et de conditions de travail, d'autre part, la faim dans le monde ne diminue pas et la malnutrition est grandissante (Malassis, 1992). Aux extrémités de la chaîne alimentaire, des personnes ont faim et vivent dans des conditions délétères (Ploeg et al., 2014).

Pour faire face au problème agricole systémique qui impacte la santé de l'environnement mais également la santé des humains via notamment l'alimentation qu'elle

propose et la précarité qui y est liée, certain·es se sont lancé·es dans des projets pour faire « infléchir l'implacable main invisible de l'agro-industrie » (Peuch, 2022a, p 19). Un de ces projets retient notre attention dans le cadre de ce travail : la Sécurité sociale de l'alimentation.

2.5.1 La Sécurité sociale de l'alimentation : présentation d'une solution systémique

FIAN, en collaboration avec d'autres associations, s'est lancé dans un projet appelé la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) en 2021. Celui-ci s'inspire des travaux réalisés en France du projet du même nom. Il s'inscrit dans le concept de la Sécurité Sociale de la Santé (SSS) pour permettre de visibiliser et de mettre en action le droit à l'alimentation en combinant ses aspects sociaux et environnementaux. La SSS en Belgique est un mélange entre le modèle bismarckien allemand et le modèle beveridgien anglais. Elle permet de promouvoir une culture de la solidarité en répondant à l'incertitude et à l'insécurité grandissante de notre société (Reman et Vielle, 2007). Le squelette, encore en cours de construction, se solidifie de plus en plus et a pour ambition de faire partie des programmes de campagne pour les élections belges de 2024. De multiples acteur·rices de la société civile font partie d'un collectif de réflexion et d'action sur la SSA (Créa-SSA). Iels réfléchissent et participent à des discussions sur la mise en place et la faisabilité du projet. Outre des citoyen·nes, des institutions diverses font partie de ce collectif : des mutuelles, des maisons médicales, des structures sociales, des associations d'éducation permanente, des ONG militantes pour le droit à l'alimentation, des syndicats agricoles, etc (CréaSSA, 2023a).

La SSA poursuit le triple objectif d'assurer un budget alimentaire minimum aux citoyen·nes, d'augmenter la demande de produit de qualité, d'améliorer le revenu des agriculteur·rices qui les produisent, et de politiser le sujet de l'alimentation grâce à la mise en place d'une démocratie alimentaire. Elle se décline en trois piliers :

Pilier 1 : la cotisation. « De chacun ses moyens, à chacun ses besoins » : peu importe nos revenus, nous avons besoin de manger une nourriture de qualité. Pour cela, la SSA veut mettre en place une cotisation proportionnelle aux revenus.

Pilier 2 : l'universalité. Le problème de la malnutrition est général et a des effets à long terme sur la santé pour tout le monde. La SSA doit être pensée dans un cadre où elle est automatique pour éviter le non-recours dans le but de prendre en compte les personnes les plus marginales de notre société. Il y aura un enjeu ici de penser à intégrer les personnes qui sont hors du système (comme celles qui sont hors de la sécurité sociale de la santé).

Pilier 3 : le conventionnement et la démocratie alimentaire. Le conventionnement de la SSA permettrait à chacun.e d'acheter des produits répondant à des critères environnementaux et socio-économique (locaux, durables, qualitatifs, etc) définis démocratiquement au niveau du territoire concerné (CréaSSA, 2023a).

2.5.2 La SSA : ses enjeux et ses nuances

Lors de la réunion plénière sur la SSA le 14 décembre 2022 à laquelle j'ai pu assister suite à l'intervention de Jonathan Peuch dans un cours du master en agroécologie, j'ai été frappée par la pertinence du projet de la SSA. J'étais totalement convaincue. Cet enthousiasme a dû être nuancé par la suite. J'ai entrepris, avant de débiter la récolte de données de mon travail de fin d'étude, de réaliser une enquête exploratoire afin d'appréhender l'initiative sous toutes ses coutures.

La SSA paraît irréprochable sur le plan idéologique selon les quatre acteur·rices interrogé·es : Nathalie Corade de Bordeaux Sciences Agro, Philippe Defeyt, ancien président du CPAS de Namur et économiste à l'institut pour un développement durable, Amaury Ghijssels, chargé de projet souveraineté alimentaire au CNCN 11.11.11, et Brigitte Grisar de la Fédération des Services Sociaux (FdSS). Iels relèvent cependant de nombreuses failles tant dans son essence que dans son institutionnalisation.

L'enjeu principal de la SSA est d'avoir un impact systémique sur l'alimentation et l'agriculture afin de proposer un mode de vie hors des logiques productivistes, extractivistes et capitalistes (Fischman, 2023). En défendant le projet de la SSA, on assume le fait qu'il y a un problème dans notre société au niveau de nos systèmes alimentaires et qu'au lieu de le résoudre à la racine, on va mettre en place un autre système pour y pallier (Entretien Brigitte, 12/04/2023). Cependant, on peut ajouter que cet autre système, la SSA, peut permettre une remise en question de nos systèmes alimentaires problématiques pour l'environnement et pour la santé humaine. Elle a le mérite de mettre au centre des préoccupations l'importance de la transition agricole et alimentaire accompagnée de la modification de nos comportements alimentaires (Entretien Amaury, 07/04/2023).

La vision systémique de la SSA s'imprime dans le même paradigme que le concept One Health : une seule santé, une santé globale (Fischman, 2023). Nous avons le pouvoir de prendre soin de notre santé de manière préventive en s'alimentant sainement et grâce à des modes de production qui respectent l'environnement (Duru, 2021).

Bien que la SSA n'est pas instituée (et que peu de gens croient à l'aboutissement de ce projet), il est important de notifier les effets qu'elle permet déjà dans notre société. Elle est le prétexte pour mettre autour de la table des acteur·rices qui n'ont pas l'habitude de se parler : le secteur social, le secteur agricole, le secteur économique, les ONG pour le droit à l'alimentation, le secteur de la distribution. Elle permet de cette manière d'être déjà opérante dans les discours (Entretien Amaury, 07/04/2023). On lui permet d'exister par la parole de ces acteur·rices qui ont enfin la possibilité de discuter de leurs enjeux respectifs et de la dimension systémique qu'ont tous ces enjeux. Elle alimente le débat et légitime un problème à l'échelle du système sociétal (Entretien Brigitte, 12/04/2023).

Cinq problèmes ont été listés car ils ont été évoqués lors des entretiens préliminaires de manière récurrente quant au projet de la SSA en lui-même. Tout d'abord, si l'on met en place ce système du jour au lendemain, il n'y a pas assez de production actuellement sur le territoire belge dans les filières alternatives pour effectuer une transition (Entretien Brigitte, 12/04/2023). Deuxièmement, le secteur social craint que le pouvoir d'achat des personnes diminue car, malgré un bon d'achat, les prix des produits alimentaires vont augmenter dans l'objectif de rémunérer correctement les agriculteur·rices (Entretien Philippe, 06/04/2023 ; Entretien Brigitte, 12/04/2023). Une enquête économique à ce sujet serait la bienvenue. Ensuite, il faut que la SSA soit instituée au niveau national pour avoir un effet sur tout le pays. Cela va complexifier la mise en place mais permettra d'avoir un système de cotisation-distribution au niveau national. Il sera cependant difficile d'uniformiser les critères (Entretien Philippe, 06/04/2023). Quatrièmement, il faut faire attention à la pérennité du projet. Si la SSA arrive à faire changer les habitudes alimentaires et permet d'améliorer la qualité de vie de la population, il ne faut pas que le système périclite au bout de quelques années et laisse tomber les personnes qui sont dans le besoin (Entretien Brigitte, 12/04/2023). Enfin, il va être difficile de mettre en place la SSA auprès des personnes qui souffrent de la fracture numérique et à cause de la complexité administrative. En plus des différentes démarches complexes, il faudra faire attention à pouvoir laisser entrer dans ce système les différentes personnes présentes sur le territoire, avec un statut légal ou pas (Entretien Brigitte, 12/04/2023).

Il est également important de remettre les systèmes alimentaires dans leur contexte social. L'offre alimentaire est le reflet de la distinction sociale de la société. On retrouve aux extrémités du modèle d'une part, les produits agricoles bio et paysans qui font partie d'un marché de niche et sont considérés comme une gamme d'appoint, d'autre part, il y a les

produits agricoles conventionnels d'une qualité nutritionnelle pauvre avec un impact néfaste sur l'environnement. Les premiers sont réservés à l'élite sociale, et les seconds sont accessibles à un plus grand nombre grâce à leurs faibles coûts (Balfroid, 2021). Le mouvement pour l'alimentation durable, qui porte la volonté d'une ouverture sociale, « semble peu prendre en compte la conflictualité sociale existante et les antagonismes entre les groupes sociaux » (Lagasse 2017, p 5, cité dans Myaux et Fédération des services sociaux, 2019, p 191). En effet, les personnes plus précaires ne se reconnaissent pas dans cette transition et dans les moyens de distribution qui la portent : les récits des réseaux alimentaires alternatifs ne leur parlent pas car ils n'intègrent pas ou peu « les représentations et significations culturelles dite l'alimentation d'autres groupes sociaux, en particulier des plus défavorisés » (Lagasse 2017, p 3, cité dans Myaux et Fédération des services sociaux, 2019, p 192).

Malgré ces difficultés, le projet de la SSA a le mérite de repenser notre système alimentaire et de proposer une réponse structurelle à la malnutrition en Belgique.

2.6 Le conventionnement et les critères de conventionnement²

Lors de la réunion plénière de la SSA, j'ai été surprise par le peu de représentant·es du monde agricole. Je me suis demandé ce qu'en pensaient les producteur·rices et s'ils y étaient favorables. C'est par ce biais que je me suis intéressée au troisième pilier de la SSA qui se concentre sur les questions de production et de qualité de l'alimentation. Il me semblait le plus pertinent à creuser pour comprendre les différents enjeux autour de l'alimentation durable et de la démocratie alimentaire. Il est rapidement apparu que la pluralité et la complexité de la définition de l'alimentation durable ne permettaient pas de définir des critères de conventionnement objectifs et directs. Il est nécessaire de réaliser des compromis entre certaines valeurs car il n'est pas toujours possible de concilier toutes les dimensions à la fois. Cette section va aborder ce qu'est le conventionnement et quels enjeux il apporte au sein de la SSA.

² Le conventionnement provenant à l'origine du monde anglo-saxon a beaucoup été étudié dans cette région sous le nom de « voucher studies ». Il m'a été difficile de traduire correctement le mot « voucher » en gardant toute sa subtilité : il sera traduit en fonction du contexte par « bon d'achats » ou « conventionnement ».

2.6.1 Le conventionnement : voucher studies

Le projet de la SSA a donc pour but de rendre accessible à toutes (vision des porteur·ses du projet) un certain type de denrées alimentaires grâce à une intervention à hauteur de 150€ par mois. Ce budget a été calculé pour couvrir les dépenses alimentaires d'une personne adulte, le budget attribué aux enfants sera moindre. Il a été dit durant cette plénière de décembre que les denrées devraient remplir les critères de juste rémunération du·de la producteur·rice, de circuit-court et de durabilité, ou plus simplement une nourriture qui serait respectueuse de l'environnement et des humains (Peuch, 2022b).

Concrètement, sur base des cotisations sociales, les citoyen·nes recevront des bons d'achats chaque mois qui leur permettront de se fournir en nourriture durable. Ces bons d'achats sont définis comme un moyen de subside ou de paiement, ils garantissent un pouvoir d'achat limité à un individu pour choisir parmi une gamme restreinte de biens et de services. Ils représentent un moyen pour une fin et non une fin en elle-même (Steuerle, 2000). Ici, l'intervention de l'Etat en tant que redistributeur des richesses a pour but de rendre l'alimentation durable accessible à toute la population. Le but principal du bon d'achats est que le système doit influencer et non contraindre : selon Lacheret (2016), le conventionnement a pour but d'orienter une nouvelle nourriture à toute la population plutôt que de la forcer à acheter certains produits. Le conventionnement est considéré comme un instrument qui donne au public ciblé, ici la population belge, du pouvoir en lui offrant une marge d'action et une liberté de l'utiliser de manière efficiente (Lacheret, 2020).

Ce système de conventionnement peut être utilisé de différentes manières selon les utilisateur·rices. Tout d'abord, il peut être utilisé comme la politique publique le prévoit et devient alors un incitateur au changement de comportement. Ensuite, il peut avoir des bénéfices partagés, c'est-à-dire que le bon d'achats est utilisé de la manière prévue mais pas forcément par le public cible. Dans ce cas-ci, le subside est universel mais, s'il le souhaite, chacun·e peut faire les courses pour autrui. Puis, il peut être utilisé comme une assistance financière : il ne change pas les habitudes de consommation mais permet aux ménages d'épargner et cet argent non dépensé permet d'acheter d'autres choses perçues comme essentielles. Enfin, telle une formule de réserve, le bon d'achats peut devenir une sécurité grâce à son accumulation. On peut observer également d'autres comportements tels que le fait de contourner les règles (Ohly et al, 2019) Tous les publics ne sont pas réceptifs de la même manière à ces bons d'achats : les jeunes adultes peuvent être plus réceptifs aux bons d'achats

via une campagne médiatique. Les hommes semblent moins réceptifs aux stratégies éducatives basées sur les médias, les labels et les bons d'achats qui défraient le coût de la nourriture saine comparés aux adultes plus âgés et aux femmes. (Hardin-Fanning et Gokun, 2014). Il ne dépend pas d'une aile politique en particulier, malgré sa filiation libérale (Lacheret, 2016), car il repose sur des croyances et des préjugés (Bailey et al, 2020).

Il est important de garder à l'esprit que, souvent, c'est dans le bon d'achats et sa conception en lui-même grâce aux messages qui transparaissent via l'éducation, que réside son efficacité. Il devient un réel incitateur par ce qu'il représente avant tout, et ensuite seulement par la somme d'argent qui lui est attribuée (Han, 2021). C'est pour cette raison qu'il est important d'accompagner l'octroi du bon avec des outils d'information et de sensibilisation afin d'assurer son efficacité (Bailey et al, 2010).

Selon Bailey et al (2010), le système de conventionnement pourrait être utilisé de manière bien plus intensive que juste comme une alternative ou comme un système de services publics de distribution novateur : c'est exactement l'idéologie de la SSA. Les bons d'achats peuvent être utilisés pour promouvoir une meilleure équité sociale et économique en basant leur allocation et leur valeur sur la capacité à payer les besoins sociaux et/ou médicaux (Bailey et al, 2010).

2.6.2 Le conventionnement appliqué à la SSA

Selon Friot (2020), le conventionnement peut agir contre le pouvoir de persuasion de l'agro-industrie qui incite les personnes à acheter leurs produits peu respectueux de la santé humaine et environnementale, et peu chers. La SSA, elle, permettrait d'inciter à l'achat d'une nourriture de qualité via le conventionnement.

Une filière est une série d'acteur·rices qui s'organisent depuis la production jusqu'à la consommation. Cependant, le développement des filières et la SSA en général ne semble pas au cœur des préoccupations des agriculteur·rices (Entretien Amaury, 07/04/2023 ; Entretien Brigitte, 12/04/2023). Le conventionnement pourrait booster la demande et permettre une garantie sur l'écoulement de la production : la SSA aurait potentiellement in fine le pouvoir de créer une filière sécurisée. Aujourd'hui, la filière bio a encore du mal à se développer et est destinée à un public plutôt aisé. La SSA permettrait aux filières alternatives de sortir de la marginalité (Friot, 2020). « Cette socialisation de l'investissement pourrait être un levier

puissant non étatique pour réorienter la production et œuvrer à la bifurcation écologique » (Fischman, 2023, pp 531-532).

Plusieurs craintes sont émises quant au choix de conventionnement de la nourriture : pourra-t-on encore manger ce que l'on veut ? Le récit est polarisé au sein du dilemme d'imposer un budget pour n'acheter qu'un certain type de nourriture. D'une part, il y a ceux qui pensent que cela va donner un budget en plus aux personnes précarisées et donc leur permettre de se nourrir correctement tout en gardant un budget pour d'autres achats. Elles gardent une certaine liberté. D'autre part, il y a ceux qui craignent que cela remplace le budget que les personnes possèdent déjà, ou bien l'augmente mais comme les prix des produits augmentent également le pouvoir d'achat resterait équivalent ou même plus bas pour certaines. Nous sommes face à une peur d'une dictature de la consommation où nous ne pourrions plus que nous offrir les produits qui sont conventionnés (Entretien Philippe, 06/04/2023 ; Entretien Brigitte, 12/04/2023). Payer permet de pouvoir choisir, c'est ce qui fait la différence entre les épiceries sociales et les colis alimentaires (ATD quart monde, 2016). Il ne faut pas que la SSA empêche de faire des choix. Imposer une consommation relève d'une grande violence symbolique et culturelle. Cela renforce un système de domination en imposant une hiérarchie de valeurs à respecter au sein de l'alimentation de types écologiques, morales, de responsabilité (Entretien Amaury, 07/04/2023).

Cette domination induit également une violence au sein des messages de sensibilisation à l'alimentation durable. En effet, les messages d'éducation à la bonne nourriture ne sont pas toujours bien perçus. Conçus d'une manière qui infantilise et culpabilise les personnes en situation de précarité, leur contenu ne leur est pas adapté. Les injonctions sont souvent paradoxales car elles sont incompatibles avec la précarité. De nombreuses publicités sont focalisées sur le nombre de fruits et légumes qu'il faut manger par jour, or acheter autant de produits frais dépasse le budget des personnes précarisées. Elles ne sont parfois également pas compréhensibles ou applicables. Ce qui est le plus problématique selon le rapport de ATD quart monde, c'est que les messages partent du principe que les personnes en situation de précarité se nourrissent mal et qu'elles « doivent donc être éduquées pour leur alimentation » (ATD quart monde, pp 61-62).

Afin de rendre le conventionnement moins contraignant et potentiellement moins violent : on pourrait établir un pourcentage dans lequel une certaine partie du bon d'achats reçu grâce aux cotisations devrait être utilisée pour acheter des produits conventionnés et une autre partie où l'on pourrait acheter ce que l'on veut. Cela permettrait de laisser plus de liberté

quant à son utilisation mais cela pourrait aussi créer de la confusion (Entretien Amaury, 07/04/2023).

Faut-il établir des critères à un niveau national afin d'avoir une uniformité sur tout le pays ou bien de manière plus locale afin de répondre à chaque spécificité des territoires dans une philosophie agroécologique ? Est-ce qu'un produit doit combiner tous les critères convenus, et potentiellement faire partie d'une filière à part entière, ou bien est-ce envisageable d'avoir des produits conventionnés qui ne respectent pas tous ces critères ? La question de la distribution est récurrente et inquiète : les supermarchés pourront-ils écouler une marchandise conventionnée, faudrait-il avoir des magasins qui ne vendraient que des produits conventionnés, est-ce possible d'avoir des épiceries qui proposent les deux ?

Le conventionnement de la SSA cherche à inciter la commercialisation de produits durables, en circuit-courts et à un prix juste pour les producteur·rices. Ces critères larges ont été établis par les instigateur·rices au début du projet (Peuch, 2022b). Des alternatives à la grande distribution s'efforcent de commercialiser ce type de produits. Il paraît intéressant de s'intéresser à leur façon de choisir ces produits pour s'essayer à un parallèle avec le projet de la SSA.

2.7 Alternatives

Il semble pertinent de comprendre ce que sont les systèmes alimentaires alternatifs et de présenter les différents enjeux auxquels ils sont confrontés avant de découvrir l'initiative, à savoir les magasins coopératifs et participatifs, qui se rapproche de la SSA. Cette alternative semble dans une certaine mesure assez comparable à la SSA afin de travailler sur un modèle qui existe déjà.

2.7.1 Qu'est-ce qu'un système alimentaire alternatif ?

Le concept d'« alternative » ne doit pas nous enfermer dans une dichotomie entre le conventionnel et l'alternatif. Il se concentre sur la manière dont l'alternative apporte une vision différente au schéma conventionnel, il parle d'une promesse de différence, de faire autre chose que ce qui est habituel dans les conventions, dans le système dominant. Il permet également de mettre en avant qu'il existe différents moyens pour poursuivre un même objectif, et qu'il est important de les exposer pour comprendre comment les initiatives alternatives font des choix et orientent leur trajectoire (Le Velly, 2017). Les systèmes

alimentaires alternatifs ne sont pas stables et cohérents. Ce sont des « structures d'actions collectives par lesquelles sont organisés des espaces d'action, c'est-à-dire sont construits et perpétués les ordres locaux grâce auxquels les acteurs parviennent à stabiliser au moins provisoirement leurs négociations et leurs interactions stratégiques » (Friedberg, 1993, p 109, cité dans Le Velly, 2017, pp 34-35). Il est normal que la structure de l'alternative évolue, c'est ce qui fait d'elle une alternative.

Les alternatives alimentaires n'ont actuellement pas une portée transformatrice sur la société. Elles sont le plus souvent portées par le public le plus éduqué et avec un grand capital socio-économique. Nous nous retrouvons souvent dans un système de cooptation où les alternatives fonctionnent dans les mêmes rouages que le système industriel au lieu de le remplacer. Nous voyons cela via la persistance d'une obligation de marchandisation. Ces alternatives sont contraintes par le besoin d'une réussite économique et politique (Peuch, 2022a.). Il faut en plus être attentif·ves à certaines dérives qu'elles peuvent entraîner, telle que le fait que ce sont toujours ceux qui possèdent un capital plus élevé qui accèdent plus facilement au pouvoir décisionnel (El Karmouni et Prevost-Carpentier, 2016). Selon Dorion (2017), les organisations alternatives sont instables et font face à des tensions permanentes et délibérées.

Nos systèmes alimentaires demandent autre chose : c'est ce que nous propose le nouveau schéma de la SSA. Cette partie nous permet d'aborder en quoi la SSA se place en alternative au système dominant, et quels sont les défis auxquels fait face ce type d'alternative. Il n'est pas possible d'évaluer les effets d'un projet qui est encore en cours d'élaboration. Il a donc été choisi de s'intéresser à un autre type d'alternative, les MCP, pour évaluer le potentiel transformatif vers un autre système que le conventionnel de notre grande distribution. Cette étude permet in fine de mettre en lumière les différentes manières de poser des choix.

2.7.2 Dilemmes éthiques

Ces questions autour du conventionnement au sein de la SSA et les différents choix de commercialisation dans les MCP rendent l'établissement des critères difficile. De par l'acception floue des différents concepts qui la portent tels que l'alimentation durable et l'agroécologie, nous faisons face à des dilemmes éthiques où des valeurs considérées égales se font face et entrent même en conflit. Un **dilemme éthique** peut se retrouver dans les différents aspects de la vie : milieu professionnel, au sein du foyer, dans le rayon d'un MCP

pour savoir s'il est préférable d'acheter des bananes provenant des Canaries issues du commerce équitable ou de République dominicaine beaucoup moins chères. L'élaboration des critères de conventionnement fait face à ce type de dilemmes qui ne sont pas impossibles mais qui peuvent être résolus de différentes manières toutes justifiables selon différents critères et autant valables les uns que les autres. C'est ce qui rend les dilemmes quasi insurmontables jusqu'à ce qu'un choix soit posé (de Nanteuil, 2020). L'analyse des tensions au sein des MCP est révélatrice de dilemmes éthiques, de choix impossibles entre des valeurs différentes. L'élaboration des critères de conventionnement fait face à ce type de dilemmes. Il est donc possible de poursuivre un même objectif par des moyens différents (Le Velly, 2017). C'est ce qui va être démontré dans le cadre d'analyse.

2.7.3 Introduction aux MCP

Les MCP sont des alternatives à la grande distribution. Ils proposent « une autre modalité d'organisation de la production, des échanges et/ou de la consommation alimentaire, et la promesse de bénéfiques associés » (Le Velly, 2017, p 24). C'est cette promesse de différence qui leur confère le pouvoir de proposer autre chose, quelque chose de différent. Elle permet également de ne pas tomber dans la dichotomie alternatif/conventionnel qui est réductrice et éloignée de la réalité. Il est plus parlant de se situer sur un spectre où chaque initiative est plus ou moins qualifiée de conventionnelle ou d'alternative. Nous y reviendrons lors de l'analyse mais nous pouvons déjà illustrer la théorie : la présence de produits issus de l'agriculture dite conventionnelle dans les rayons des magasins ne remet pas en question la promesse de différence que portent les MCP par rapport à la grande distribution.

Le choix a donc été posé de faire une étude de cas sur un mode de distribution qui ne fait pas de recherche de profit, excepté dans le but d'assurer la viabilité économique de la coopérative et de réinvestir dans sa structure pour l'améliorer. La forme des magasins coopératifs et participatifs aux finalités sociale et écologique n'est pas encore très répandue sur le territoire belge. Nous sommes donc loin d'un modèle qui fonctionnerait sur tout le pays.

Il devient alors pertinent d'étudier ces différents dilemmes auxquels la SSA fait face dans l'élaboration de ses critères grâce à l'expérience des MCP qui sont des alternatives ayant déjà fait leurs preuves. Le but du travail sera d'éclairer les différentes tensions au sein des MCP qui les mène à opérer des choix stratégiques différents. Cela a l'ambition de superposer

ces questionnement à ceux de la SSA pour comprendre quels produits il serait judicieux de conventionner.

2.8 Les Magasins Coopératifs et Participatifs : des coopératives alternatives

Le choix de distributeurs rencontrés dans cette étude s'est porté sur des projets à but non lucratif qui ont un objectif clair de commercialisation d'aliments respectueux de la santé environnementale et humaine, et à but non lucratif. C'est le réel de référence, c'est-à-dire « le petit « morceau » d'espace social et de temps social dont le chercheur veut rendre compte et qu'il se donne pour tâche de comprendre » (Olivier de Sardan, 2008, p 8). Il semble important que le réel de référence de cette recherche soit en accord avec ces valeurs. L'intérêt s'est porté sur les coopératives à buts social et environnemental, qui essaient de concilier d'une part la rémunération juste des agriculteur·rices qui produisent en prenant soin de notre planète et d'autre part d'avoir des prix accessibles pour les consommateur·rices. Elles veulent réconcilier le dilemme alimentaire. Elles réussissent leur pari en partie grâce à une finalité qui ne recherche pas de profit et se contente de la marge nécessaire pour faire fonctionner le magasin.

Un MCP fonctionne grâce au travail de ses coopérateur·rices, entre 2h30 et 3h toutes les quatre semaines selon les structures, en échange du droit d'y faire ses courses. Ce travail bénévole permet de réduire drastiquement les frais de fonctionnement et permet de rendre les produits plus accessibles. En tant que coopérateur·rices, les personnes détiennent une part de la société, ce qui leur donne une voix au sein de l'assemblée générale de la coopérative, peu importe leur investissement financier.

Ces initiatives belges se sont fortement inspirées des modèles de la Park Slope Food Coop à New York et de la Louve à Paris, les magasins précurseurs. Plusieurs études ont été réalisées sur ces supermarchés et celles-ci mettent en valeur la plus-value de l'aspect participatif et l'utopie d'un changement de modèle. « Cette dimension d'engagement apparaît comme un moyen de trouver du sens par le biais d'une activité bénévole promouvant une consommation responsable » (El Karmouni et Prevost-Carpentier, 2016, pp 82-83). Concernant la Louve, elle a été instituée grâce à la collaboration entre l'utopie des visionnaires qui portent une croyance profonde (force imaginative et mythification du discours de la création) et le pragmatisme des gestionnaires (El Karmouni et Prevost-Carpentier, 2016). Le caractère participatif permet de dissocier l'avenir de la coopérative du souhait de l'un de ses membres de changer d'activité (Pluvinage, 2015) et le caractère

coopératif permet de s'éloigner d'un modèle qui formate les consciences (El Karmouni et Prevost-Carpentier, 2016). Les MCP doivent gérer un isomorphisme institutionnel par rapport à la grande distribution, c'est-à-dire la tendance à adopter un comportement similaire dans des organisations appartenant à un même champ. Malgré une promesse de différence, l'alternative porte les mêmes caractéristiques institutionnelles que le schéma conventionnel (El Karmouni et Prevost-Carpentier, 2016).

Les coopératives de consommateur·rices sont nées en réaction aux multiples crises socio-économiques de la révolution industrielle. Ernest Poisson les décrivaient comme des espaces de solidarité et d'égalité entre les coopérateur·rices mus par un intérêt général et par une émancipation du secteur privé au moyen d'une gestion décentralisée. Elles sont régies par différents pôles : éducatif (qualité des produits), accessibilité (prix abordables) et démocratique (codécision) (Swaton et De Poorter, 2015). Les MCP correspondent à cette description. Le paragraphe suivant permet d'illustrer les sept grands principes des coopératives de Swaton et De Poorter (2015) avec les magasins rencontrés.

Le premier est la participation économique des membres qui leur permet d'être propriétaire de la coopérative. Cette participation permet aux coopérateur·rices des MCP de réaliser un processus de codécision qui touche à l'aspect stratégique de la structure. Le second repose sur l'autonomie et l'indépendance, sans pour autant exclure différents partenariats sauf réserve de ne pas mettre en péril ces deux principes. Par exemple, Poll'n, MCP à Louvain-la-Neuve, réalise un partenariat avec l'UCLouvain mais l'université n'a pas d'influence sur les décisions du magasin. Ensuite, les coopératives ont un rôle d'éducation, d'information et de sensibilisation tourné vers l'intérieur pour former les coopérateur·rices aux différents enjeux alimentaires et tourné vers l'extérieur pour promouvoir une autre logique de consommation. Oufitcoop, MCP à Liège, s'est rendu récemment sur le festival « Nourrir Liège » pour promouvoir leur alternative à la grande distribution. De leur côté, Bab'l Market, MCP à Wouwe-Saint-Pierre, envoie une newsletter régulièrement pour informer en interne sur divers enjeux liés aux problématiques agricole et alimentaire. Quatrièmement, la coopération entre les membres est indispensable et est réalisée notamment grâce aux shifts, c'est-à-dire une période de temps où les membres travaillent dans le magasin une fois par mois pour faire fonctionner le magasin, dans tous les MCP. On peut également aborder le fait que les MCP coopèrent entre eux : ils partagent les bonnes pratiques et échangent des conseils via un espace partagé dans le cloud. Lorsque l'un d'entre eux finance un outil, tous les autres peuvent en profiter. Cela entraîne le cinquième principe qui est l'engagement envers la

communauté. Cela transparaît dans l'ancrage territorial de chaque MCP et par la création d'une dynamique sociale importante. Sixièmement, c'est un pouvoir démocratique qui est exercé par les membres de la coopérative pour garder une indépendance décisionnelle vis-à-vis de l'extérieur. Les MCP rencontrés respectent en plus une hiérarchie horizontale et fonctionnent grâce à l'intelligence collective, cela leur permet de mettre en place un système efficace de codécision. Les assemblées générales et les groupes de travail fonctionnent grâce au principe de la gouvernance partagée. Le dernier principe est une adhésion volontaire et ouverte à tou·tes, elle repose sur la non-discrimination et une volonté d'œuvrer en commun. L'aspect participatif n'est pas toujours facile à mettre en place et devient de plus en plus difficile à se maintenir lorsque la coopérative grandit. Chaque MCP a la volonté de respecter une non-discrimination mais a du mal à attirer des publics diversifiés en termes socio-économiques et culturels. Chez Oufitcoop, 80% des coopérateur·rices détiennent un diplôme universitaire de type long. À la BEES Coop, la Coopérative bruxellois écologique, économique et sociale, MCP à Schaerbeek, une employée a été embauchée pour répondre à cette mission.

3 Problématique

La SSA et son processus de conventionnement sont des systèmes complexes qui remettent en question nos systèmes alimentaires actuels. Le conventionnement permet non seulement de mettre en lumière la complexité de la définition de l'alimentation durable, mais également celle de la transition agroécologique. Selon Neven (2002), le conventionnement a pour rôle de renforcer la démocratie alimentaire, reconnaître le droit à l'alimentation, et avoir une approche systémique de la question alimentaire. La démocratie alimentaire a comme ambition première d'éradiquer la malnutrition. Travailler sur la mise en place de critères de conventionnement dans le cadre de la SSA permet de repolitiser l'alimentation et permet aux citoyen·nes de participer et de vivre dans une démocratie alimentaire.

L'agroécologie autorise un cadre de pensée pour redéfinir notre agriculture et notre alimentation. C'est par cette souplesse que les promoteur·rices d'initiatives agroécologiques poursuivent différents objectifs en fonction de leur vision de l'agroécologie (Plateau et al, 2021), qu'ils mènent à bien différentes activités de régulation en fonction de leur projet (Le Velly, 2017). Selon Dorion (2017, p.153) : « La dissonance permet de conceptualiser les organisations alternatives non plus comme des lieux d'opposition frontale à un système dominant, mais de penser la pluralité des tensions qui les habitent. » Penser la pluralité des stratégies de choix ne permet pas de trancher systématiquement mais plutôt d'être conscient·e des choix qui sont possibles et qui peuvent être posés.

Se poser la question « Quelles stratégies de choix de conventionnement pourraient adopter la sécurité sociale de l'alimentation au regard de l'expérience des magasins coopératifs et participatifs ? » permet de comprendre comment les personnes qui décident de ce qu'il y a en rayon dans les MCP effectuent leur choix parmi des variables qui sont difficiles à concilier. La mise en lumière des différentes stratégies mène à se poser les bonnes questions pour choisir ce qui va être conventionné au sein de la SSA.

4 Méthodologie

Afin de répondre à la question de recherche, il m'a semblé pertinent de mettre en place une méthodologie qualitative pour saisir la complexité sociale du système qui mène les personnes à effectuer certains choix. Pour ce faire, j'ai eu la chance de rencontrer les acteur·rices de terrain de quatre magasins coopératifs et participatifs, modèles actuellement en expansion et qui se placent en alternative à la grande distribution. Tou·tes sont salarié·es mais occupent des postes différents au sein de leur organisation. La plupart sont qualifié·es d'acheteur·ses, c'est-à-dire que ce sont elleux qui passent les commandes qui approvisionnent le magasin. Ce qui est le plus important pour cette recherche, c'est leur investissement et leurs connaissances des différents choix que posent les coopératives en matière de sélection de gamme de produits. Une gamme de produits est la déclinaison du même produit sous différentes formes et qualités.

Les buts de ces entretiens sont de comprendre quels sont les choix des MCP en matière de sélection de gamme de produits et comment ils gèrent des conflits entre des valeurs défendues et les réalités, souvent économiques mais aussi sociales et culturelles, de terrain. In fine, le but est de décrire les différents choix de commercialisation afin de dégager une stratégie de conventionnement au sein de la SSA.

La partie méthodologie consiste à présenter d'abord les différents cadres d'analyse. Les sections suivantes abordent la récolte de données et la manière dont elles ont été traitées. Elle se finit par une présentation des différents cas d'études utilisés.

4.1 Cadre d'analyse

L'analyse se faisant en deux temps, elle possède deux cadres différents. Le premier repose sur le triangle d'incompatibilité, théorisé par Le Velly (2017) dans le cadre de son étude sur le commerce équitable, pour illustrer les mises en actions hétérogènes des missions et les tensions au sein des MCP. Le second cadre d'analyse s'inspire de l'économie écologique et de sa manière d'aborder les piliers du développement durable. Il permet de mettre en lumière les différentes stratégies menées au sein des MCP pour combiner les 3 missions du triangle d'incompatibilité. Il sera nommé les piliers d'incompatibilité.

4.1.1 Triangle d'incompatibilité

Les MCP peuvent être qualifiés de *projet* : ils offrent un cadre pour « penser la capacité des actions individuelles ou collectives à envisager d'autres états du monde plus désirables et prendre l'initiative de nouvelles activités de régulation » (Le Velly, 2017, p 31). En sortant du modèle conventionnel distributif, il devient alors possible de construire des récits sur de nouveaux futurs.

Les activités de régulation « contribuent à constituer le collectif et à régler les rapports en son sein » (Le Velly et Brechet, 2011, p 482, cité dans Le Velly, 2017, p 26)). « Elles façonnent, stabilisent et coordonnent les comportements et les interactions stratégiques d'un certain nombre d'acteurs dont l'interdépendance rend la coopération indispensable, mais qui gardent tous un degré d'autonomie » (Friedberg, 1993, pp 11-12, cité dans Le Velly, 2017, p 27). La régulation implique des règles ni précises ni immuables, elles restent incomplètes et ambiguës. C'est ce qui provoque des zones d'incertitude et impose une négociation permanente au sein de l'action collective. Ce sont les capacités d'action qui mettent en œuvre le projet et l'orientent en fonction des différent·es acteur·rices impliqu·es. Cette multitude d'acteur·rices engendre autant d'incohérences que de synergies et de complémentarités.

Le projet et ses activités de régulation reposent sur les notions d'indétermination d'une part et d'ambiguïté d'autre part. Premièrement, le projet n'induit pas une prescription à respecter scrupuleusement, il est composé de choix qui balancent entre les principes qui le fondent et ses finalités. Secondement, l'ambiguïté permet la négociation qui engendre ensuite une mise en action du projet de façon plus robuste. Il devient dès lors intéressant de mettre en lumière le projet des MCP et les différentes activités de régulation qui orientent de manière différente les prises de décision au sein des différents magasins.

Le Velly (2017) a mis au point un schéma qui représente les incompatibilités entre les différentes finalités du projet du commerce équitable (figure 1). Il représente les différentes activités qui permettent de mener à bien les finalités. Par exemple, pour combiner la finalité « qualité du produit » et la finalité « relation directe », les promoteur·rices du commerce équitable vont construire une filière avec des « producteurs déjà relativement structurés ». Dans le cadre de ce travail, je m'inspire de ce triangle pour mettre en lumière les différentes tensions au sein des missions des MCP et de la SSA pour mener à bien leur projet.

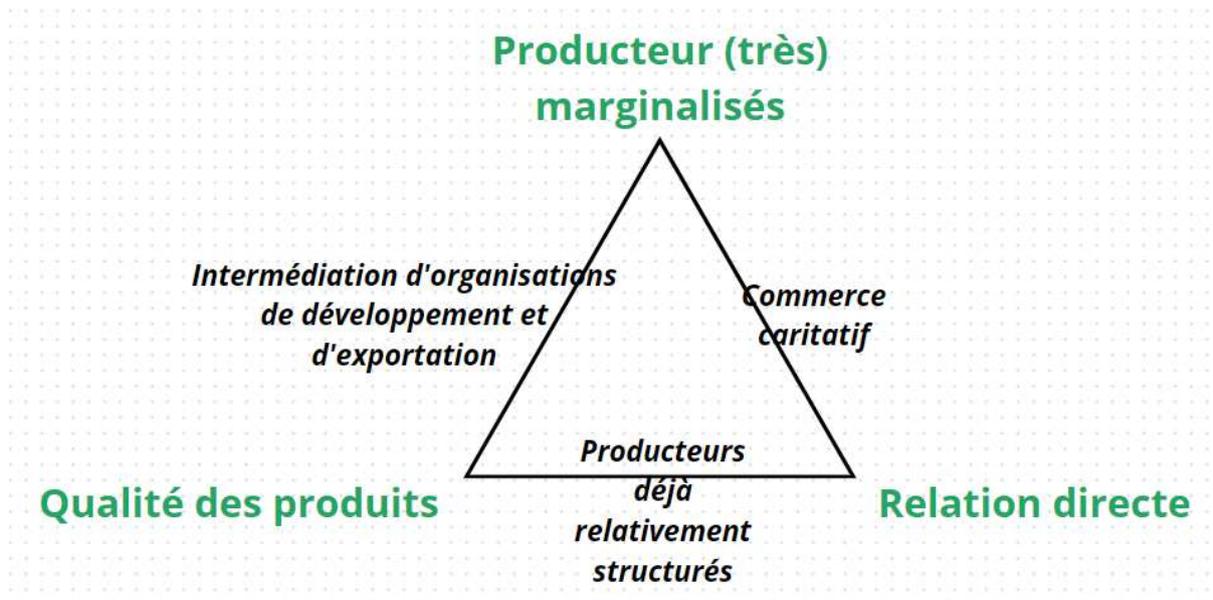


Figure 1 : Le triangle d'incompatibilité du commerce équitable (Le Velly, 2017, p 71)

4.1.2 Piliers d'incompatibilité

Les piliers de l'incompatibilité sont issus du courant scientifique de l'économie écologique. Cette pensée navigue à contre-courant de l'idée de croissance infinie et permet d'envisager l'économie dans des limites sociales et environnementales (Daly, 2007). Elle vient se placer en opposition à l'économie standard (ou économie environnementale) qui, dans un contexte de crises des ressources, a l'ambition de donner une valeur économique à l'environnement. L'économie environnementale est considérée comme un système fermé et isolé entre des firmes et des ménages où les ressources naturelles sont des biens communs et collectifs non pourvus de valeur monétaire, et donc non pris en compte dans les modèles économiques. L'économie écologique propose plutôt que ces externalités soient les règles du marché. Cela nécessite de considérer l'économie dans un cadre limité par les dynamiques sociétales et environnementales. L'économie écologique est inscrite dans une pensée systémique qui étudie une sphère environnementale, une sphère sociale et une sphère économique dans sa complexité et ses interrelations. (Froger et al, 2016). Ce point de vue transdisciplinaire met en avant la coopération comme la clef d'un système efficace. Il permet de passer d'une croissance quantitative à un développement qualitatif, d'une économie du plus à une économie du mieux.

Au lieu de visionner les piliers du développement durable avec les lunettes de l'économie environnementale, la figure 2 propose de les regarder par le prisme de l'économie écologique.

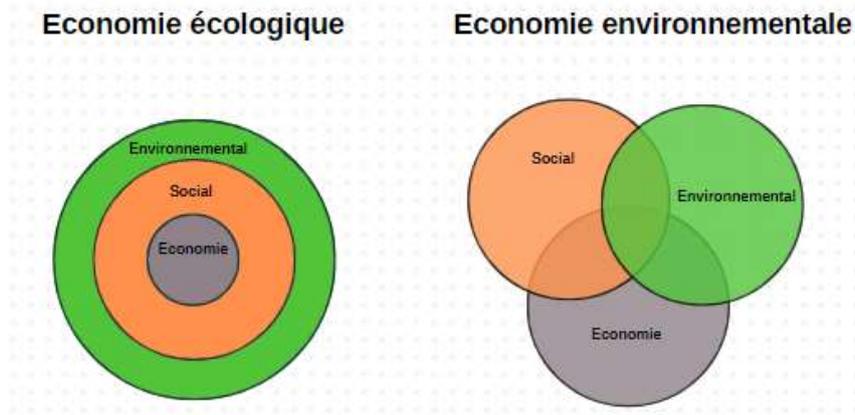


Figure 2 : Comparaison entre l'économie écologique et l'économie environnemental

Cette vision de l'économie écologique (EE) permet de sortir du paradigme de la monétarisation de la nature pour considérer ses externalités grâce à une vision éthique. Le but n'est pas de tout rendre qualitatif mais bien de combiner les différentes approches. L'EE permet de mesurer la complexité grâce à des critères quantitatifs pour ce qui concerne les coûts et les avantages économiques, et grâce à des critères qualitatifs pour l'évaluation des effets sociaux et environnementaux (Froger et al, 2016).

Ce courant scientifique permet également de penser à une délibération dans un cadre complexe et truffé d'incertitudes. Entre les enjeux environnementaux et une incommensurabilité des valeurs, « les enjeux d'agir ensemble deviennent ceux de l'organisation de la délibération sur les compromis entre ces valeurs » (Froger et al, 2016, p 19).

Les cadres d'analyse du triangle d'incompatibilité et des piliers d'incompatibilité ont pour objectif d'explicitier les différentes activités de régulation des projets de MCP pour mettre en place un système alternatif à la grande distribution qui replace l'alimentation durable et ses conditions de production au cœur des préoccupations des mangeur·ses. Ces différents chemins sont des exemples de réflexions qui peuvent avoir lieu au sein de l'établissement des critères de la SSA. Ils pourront ensuite permettre de situer et de justifier au mieux les choix réalisés au sein du conventionnement.

4.2 Récolte de données : méthode de constitution du corpus

Afin de rendre compte du réel de référence, j'ai procédé à de l'abduction, c'est-à-dire une « logique de raisonnement scientifique qui suppose un va-et-vient permanent entre la

théorie et l'observation de la réalité empirique. » (Coman et al., 2016, p. 26). Cela permet de mettre en relation le discours du terrain et la théorie pour les faire évoluer conjointement.

4.2.1 Littérature

La récolte des données s'est dans un premier temps constituée de littérature scientifique à propos des systèmes alimentaires et de l'alimentation alternative. La multitude des recherches déjà établies à ce sujet suggère que ces thèmes font partie des préoccupations de la société actuelle. Un second temps de lecture a été réalisé à la suite des entretiens. Cette itération, c'est-à-dire l'aller-retour entre la théorie et le terrain, a permis de croiser les différentes données dans le but d'étoffer l'analyse.

4.2.2. Enquête exploratoire

Avant de démarrer la recherche et d'axer la problématique sur une question en particulier, il a été nécessaire de réaliser une enquête exploratoire pour se plonger dans le sujet et approfondir la thématique. Cela m'a permis de déconstruire mes préjugés et de mieux connaître les enjeux présents.

Durant cette enquête, j'ai eu l'occasion d'interroger des personnes touchées de près par la thématique de la sécurité sociale de l'alimentation, des enjeux agricoles et/ou de la précarité alimentaire. Ces entretiens sont qualifiés de consultance. Ils permettent de refléter une partie du savoir commun (Olivier de Sardan, 1995). Déjà introduits dans la partie problématique, j'aborde ici la pertinence de leurs compétences face à la question de recherche et les conditions des entretiens. J'ai rencontré en ligne Nathalie Corade de Bordeaux Science Agro. Elle travaille sur les plans alimentaires territoriaux en France et a connaissance de l'avancement de la SSA dans notre pays voisin. Également en distanciel, j'ai réalisé un entretien avec Philippe Defeyt, ancien président du CPAS de Namur, co-fondateur du parti ECOLO et économiste à l'institut de développement durable. J'ai été intéressée par ses travaux sur le revenu universel et sa connaissance de la sécurité sociale de la santé. Ensuite je me suis rendue au bureau du CNCD 11.11.11 pour voir Amaury Ghijssels, chargé de projet souveraineté alimentaire. Enfin, je me suis entretenue avec Brigitte Grisar de la Fédération des services sociaux (FdSS), spécialisée dans l'aide alimentaire. Ces quatre personnes m'ont permis de mieux saisir l'ampleur du sujet et d'affiner ma recherche. C'est suite à ces rencontres que j'ai décidé de me pencher sur l'analyse du choix de l'éventail des produits au sein des MCP.

4.2.3. Entretiens semi-directifs

Un entretien « est une technique de collecte d'informations orales, un événement de parole qui se produit dans une situation d'interaction sociale entre un enquêteur et un enquêté » (Savarese, E., *Méthode des sciences sociales*, Paris, Ellipses, 2006, p. 10, cité dans Coman et al, 2022). Ces entretiens permettent de comprendre les interprétations et les significations que les acteurs donnent à leurs actions en vue de se situer dans une posture compréhensive (Coman & al., 2016). Le but de l'entretien est de faire appel aux savoirs et aux souvenirs de l'interlocuteur·rice. C'est un moyen privilégié pour avoir accès aux savoirs émiques, c'est-à-dire aux savoirs profanes qui reposent sur les représentations des acteur·rices de terrain (Olivier de Sardan, 1995).

Deux types d'entretiens ont été menés. Les premiers étaient exploratoires et reposaient sur ce qu'Olivier de Sardan (1995) appelle la consultance, comme évoqué précédemment. Les seconds qui répondent plus spécifiquement à la question de recherche relèvent de la combinaison du récit et de la consultance. Les acteur·rices sollicité·es pour leur récit ont pour objectif de fournir des données sur leurs expériences personnelles. Nous pouvons également qualifier les entretiens de Paysans-Artisans et de Agricoverit comme de la consultance : ils ont livré un discours sur un référent extérieur grâce à leurs expériences directes. En effet, ces coopératives de producteur·rices bien installées dans le paysage wallon ont un recul intéressant sur la question de recherche.

Les différents entretiens exploratoires ont déjà été exposés dans la partie « enquête exploratoire ». Concernant les entretiens de consultance des acteur·rices des coopératives de producteur·rices, ils ont été réalisés dans le même temps que les entretiens avec les acteur·rices des MCP. L'entretien de Jean-Philippe Habran de Agricoverit s'est déroulé en appel téléphonique durant une grosse demi-heure et celui de Thérèse-Marie Bouchat de Paysans-Artisans s'est passé dans leur local à Floreffe durant une petite heure. Ces entretiens étaient plus courts que les autres. Quant aux entretiens avec les acteur·rices des MCP, j'ai eu la chance de passer environ une heure avec elleux au sein ou à proximité de leur magasin. J'ai d'abord rencontré Lucile Howet, chargée de communication, de commandes et de vision stratégique au sein de Bab'l Market. Ensuite, je me suis entretenue avec Pierre Dubuisson, un des co-fondateur·rices de Poll'n, le seul employé et chargé de quasiment toutes les commandes. Puis, j'ai vu Xavier Xhofray chargé des mêmes tâches que Pierre au sein de Oufitcoop. Et enfin, j'ai rencontré deux personnes de la BEES Coop : Manon Armenio,

responsable des commandes de fruits et légumes principalement, et Margherita Via, chargée de la mission de mixité au sein du magasin, ou également appelée la mission d'intégration de la BEES dans le quartier.

Le schéma ci-dessus reprend les différents entretiens réalisés au cours de la recherche et sont classés par types et puis par objectif de la recherche (Figure 3). J'ai pris le parti de ne pas anonymiser les entretiens car ceux-ci n'étaient pas confidentiels et ont un intérêt pour comprendre la réalité du terrain de chaque structure. Ils sont référencés tout au long du texte par le prénom de la personne interviewée et la date de l'entretien.

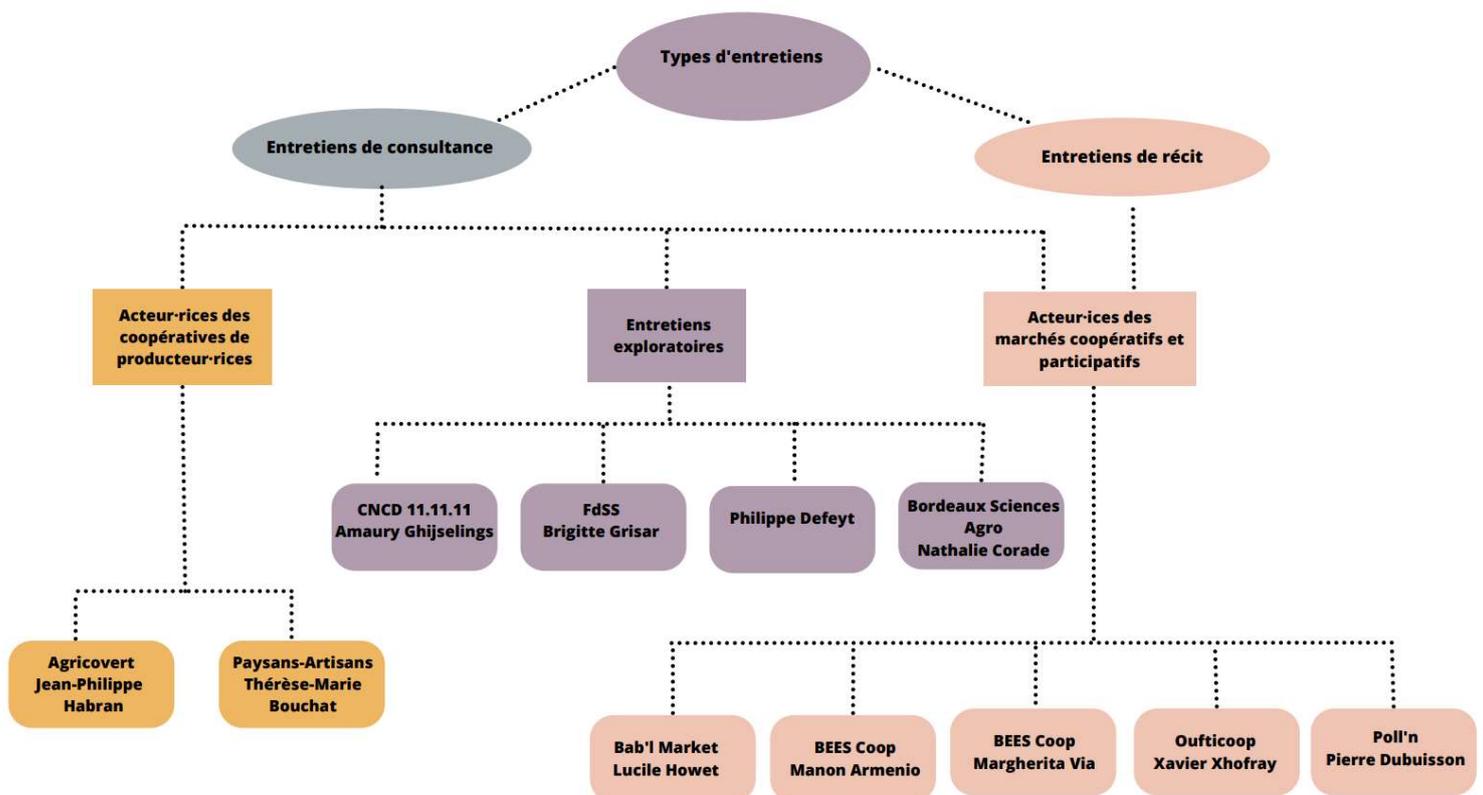


Figure 3 : Schéma des différents types d'entretiens réalisés

La récolte de données relève quasi exclusivement des entretiens : nous parlons dans ce cas de sociologie de l'entretien. Ce type de méthodologie tend à isoler le traitement des données et de les extraire de leur réalité de terrain (Beaud, 1996). C'est pour cette raison qu'il est primordial de croiser ces données récoltées avec la littérature.

4.2.4. Guide d'entretien

Un guide d'entretien semi-directif a été réalisé en amont des entretiens (voir Annexe 1). Celui-ci reprend les thèmes à aborder dans le but de recueillir des informations pour la question de recherche. Les sujets abordés ont été dans un premier temps à propos des missions et des valeurs de la coopérative ainsi que sur le rôle des personnes interrogées au sein du magasin. Ensuite, je leur ai demandé la manière dont ils choisissaient leurs produits et s'il arrivait que des compromis ou des concessions soient réalisés dans ces choix. Il me semblait également important de leur demander ce que signifiait pour eux une nourriture de qualité. Ces thèmes ont été formulés par des questions générales et des questions plus précises de relance. Ce moyen a été utilisé pour me préparer aux premières rencontres. Les questions n'ont pas été énoncées de la même manière qu'écrites dans le guide d'entretien. L'utilisation n'a pas été rigide : des adaptations spontanées ont été réalisées en fonction du discours de l'interlocuteur·rice et il était plus simple de poursuivre la discussion grâce aux éléments exprimés précédemment. Cette méthode est qualifiée de réursive, c'est-à-dire qu'elle utilise ce que l'interlocuteur·rice raconte pour rebondir et poser des questions sur ce sujet. Le but de ces entretiens était donc de permettre une récolte des données répondant à la question de recherche, mais également d'approfondir les questionnements en rapport avec la problématique (Olivier de Sardan, 1995). On peut donc qualifier le guide d'entretien élaboré de canevas d'entretiens : il « relève du « pense-bête » personnel, qui permet, tout en respectant la dynamique propre d'une discussion, de ne pas oublier les thèmes importants. Il en reste aux « questions qu'on se pose », en laissant à l'improvisation et au « métier » le soin de les transformer au fil de l'entretien en « questions qu'on pose ». » (Olivier de Sardan, 1995, p.8).

4.3 Traitement des informations et méthode d'analyse

La globalité du corpus de données a permis de trianguler les données afin de « recouper les informations » (Olivier de Sardan, 1995, p. 14), « de relever les similitudes et les contradictions » (Coman, et al., 2016, p. 172) et d'en tirer les informations importantes et pertinentes pour répondre à la question de recherche. Il est important de ne pas être captif de quelques sources et d'être en capacité de les confronter. Il faut cependant faire attention de ne pas lisser la réalité et de faire ressortir l'hétérogénéité et la complexité des données (Olivier de Sardan, 1995). Cette complexité peut être obtenue grâce à la combinaison des données et à l'itération entre la rencontre avec les acteur·rices de terrain, leurs entretiens et la littérature.

C'est grâce à ces différentes techniques que les différentes données pourront rendre compte de la complexité et des stratifications du réel (Olivier de Sardan, 1995).

De manière pratique, j'ai consigné une prise de notes de mes différentes lectures dans un cahier afin de pouvoir les relire à différents moments et étayer mon corpus de données de la manière la plus pertinente possible. Afin d'exploiter au mieux la substance de mes entretiens, j'ai procédé à une retranscription systématique, excepté celui de Nathalie Corade. J'ai procédé ensuite à l'analyse brute des données récoltées grâce à un tableau thématique à double entrée dans le but de les laisser exprimer leur potentiel. Celui-ci est composé des différents descripteurs, c'est-à-dire des différents thèmes et indicateurs qui ressortent des entretiens et des lectures. On y retrouve également les fragments des passages pertinents des lectures et des entretiens. Ce tableau permet de mettre en relation et de croiser à la fois l'analyse qualitative des entretiens entre eux et avec la littérature. Il m'a également permis de réaliser une analyse froide des données, c'est-à-dire un descriptif de ce que j'ai pu extraire afin de le passer dans le cadre d'analyse. J'ai pu rendre de cette manière les données utilisables.

4.4 Présentation des cas d'étude

Il convient de présenter les études de cas choisies comme réel de référence : BEES Coop, Bab'l Market, Poll'n et Oufitcoop. J'ai concentré ma récolte de données sur des MCP en Belgique francophone en raison du caractère belge de mon étude et de la facilité de la langue française, ma langue maternelle. Le choix s'est voulu diversifié et représentatif des différentes réalités du territoire urbain wallon et bruxellois. Il a été également dépendant des réponses à mes sollicitations.

BEES Coop, la coopérative bruxelloise écologique, économique et sociale, est opérationnelle depuis 2017. Elle est située dans une commune plutôt pauvre de Bruxelles, Schaerbeek, mais attire des personnes gentrifiées. C'est le modèle le plus stable et avancé qui existe sur le territoire belge, et les autres s'en inspirent pour construire leurs projets similaires dans d'autres villes. Différentes études ont été réalisées en son sein, dont Falcoop : leur position est réfléchie et remise en question afin de l'améliorer. La BEES coop est composée de 3000 coopérateur·rices, on ne peut désormais plus la qualifier de familiale où l'on connaît les visages de toutes comme au départ. Cet aspect leur est parfois reproché mais cela leur permet d'engager neuf employé·es, et donc d'être opérationnel à différents niveaux. Iels ont la possibilité de dépasser le strict minimum opérationnel du magasin : rôle de plaidoyer vers les

instances politiques, personne axée exclusivement sur la mission de mixité sociale et d'accessibilité, responsables administratifs, chargé·e de communication (BEES Coop, 2023).

Bab'l Market, la deuxième coopérative bruxelloise étudiée dans le cadre de ce travail, prend naissance à Woluwe-Saint-Pierre en 2021. Woluwe-Saint-Pierre et Schaerbeek, bien que peu éloignées en termes de kilomètres, sont habitées par des populations aux niveaux culturel, social et économique bien différents. La population de Bab'l Market est qualifiée de bourgeoise. En effet, le magasin est situé dans un quartier où les personnes éprouvent peu de difficultés financières. Elle reste cependant très regardante sur les prix des produits et sur leur beauté en termes de calibrage, propreté (présence de terre), etc. Sa structure est beaucoup plus petite, ce qui entraîne des choix différents au niveau de l'approvisionnement et de la logistique. L'aspect le plus important pour Bab'l Market est de « babeler », de créer un lien social fort entre les membres, d'être un lieu convivial pour accueillir la communauté. Le magasin, le seul MCP de l'échantillon constitué en ASBL et non en coopérative, est actuellement en plan de redressement financier dû à une mauvaise gestion des subsides de la structure (Bab'l Market, 2023a).

Oufticoop nourrit une partie de la population liégeoise depuis septembre 2019. Elle a la particularité de se situer au cœur d'une des grandes villes wallonnes, fière de son identité territoriale, qui abrite une population mixte en termes de niveaux socio-économiques. Liège se situe au carrefour entre le Pays de Herve et les Ardennes : elle a accès à une grande offre de proximité en maraîchage et en élevage. C'est ce qui la distingue le plus des magasins de Bruxelles. Oufticoop rencontre également des difficultés à rencontrer sa mission de mixité sociale. Le capital culturel des membres est assez élevé au vu du nombre de détenteur·rices d'un diplôme universitaire. Les fondateur·rices du projet sont encore très présent·es et très impliqu·es. Cela permet d'avoir une grande force bénévole qui connaît la coopérative et qui veut lui donner une pérennité. Cet entre-soi peut être une barrière à l'investissement d'autres bénévoles (Oufticoop, 2023).

Poll'n est l'initiative la plus récente, datant de 2021, et se situe à Louvain-la-Neuve. C'est une ville particulière qui vit au rythme de son université : la moitié des 470 coopérateur·rices sont des étudiant·es, et sont donc saisonnier·es. Les avantages sont de travailler avec un public très engagé, qui a l'habitude de fonctionner en intelligence collective et qui prend le temps de participer à ce genre d'initiatives. Les inconvénients sont que durant les deux mois de vacances, la moitié des coopérateur·rices ne sont pas sur le campus et ne font plus leurs courses au magasin. C'est un projet qui a le mérite de favoriser la mixité et

l'entraide entre les habitant·es de Louvain-la-Neuve et les étudiant·es. La surface du magasin est très restreinte et contraint la gamme de produits à vendre (Poll'n, 2023).

5 Présentation et analyse des résultats

Le choix de commercialisation d'un produit peut faire l'objet d'une négociation forte au sein des MCP. Ceux-ci ont mis en place, pour la plupart, des chartes produits qui leur dictent une ligne de conduite sur ce que les acheteur·ses peuvent ou pas acheter. Mais cette dernière ne permet pas de manière infaillible de remplir toutes les missions promues et défendues par les magasins. Certaines entrent en confrontation au sein même du projet.

Dans cette partie sont présentées les différentes missions qui mènent à bien le projet des MCP ainsi que l'élaboration de leur charte produit et les critères qui y sont présents. Ensuite, les missions seront analysées d'abord grâce au triangle d'incompatibilité de Le Velly (2017) dans le but d'illustrer les tensions entre les missions, puis grâce aux piliers d'incompatibilité inspirés de l'économie écologique pour présenter les différentes stratégies de commercialisation des MCP qui permettent de surmonter les dilemmes entre les tensions.

5.1 Le projet et la déclinaison des trois missions des MCP

5.1.1 Le projet des MCP

Le projet des MCP, au sens de Le Velly (2017), est de proposer une alimentation durable, dans toute la complexité de son acception, à toute la population du territoire concernée. Ce projet peut être décliné en trois missions : proposer (1) des produits de qualité, (2) accessibles financièrement, dont (3) la population a envie de se nourrir avec. Chaque mission pose des questions. Celles-ci sont détaillées dans la section suivante au travers des entretiens réalisés et des renseignements obtenus sur les sites internet des MCP.

Lignes 23-24 : « les grandes valeurs c'est d'avoir une nourriture saine, de qualité et accessible au plus grand nombre, à tout le monde » (Entretien

Manon, 08/06/2023)

5.1.2 Les trois missions³

La première mission définie, la qualité du produit, est large. Elle comprend tout ce qui ressort de la qualité du produit en termes environnemental mais aussi social : les moyens de productions respectueux de la planète et les personnes qui cultivent ou élèvent, les produits apportant un apport nutritif dont les humains ont besoin ainsi que la juste rémunération des producteur·rices. Globalement, cette mission reprend la définition de l'alimentation durable. La question principale de cette mission est : les critères des chartes produits sont-ils tous respectés ? Au cours des entretiens, j'ai perçu par exemple cette mission sous le prisme de l'importance de la labellisation des fournisseurs. Un autre point important, au niveau de la nutrition, est que les personnes qui avaient accès aux produits commercialisés dans les MCP étaient satisfaites de pouvoir se nourrir avec une alimentation bonne pour leur santé. Cet élément est ressorti lors de l'entretien avec Margherita à propos de personnes précarisées qui avaient accès à la BEES Coop grâce à des subsides publics.

*Ligne 305 : « à nouveau pouvoir se dire ok je mange ça ça me fait du bien
ça fait du bien à mes enfants. » (Entretien Margherita 03/07/2023)*

La seconde mission est l'accessibilité économique. La finalité des MCP est de rendre l'alimentation durable accessible financièrement à toute la population belge. Les différents MCP se positionnent de manières diversifiées sur ce point. Chez Bab'l Market, la population est très aisée donc ce n'est pas la mission prioritaire. Pourtant, les coopérateur·rices font attention au prix de ce qu'ils achètent et se plaignent souvent du montant de leur panier (Entretien Lucile, 02/05/2023). Chez Poll'n, la préoccupation se place du côté des coopérateur·rices ceux-ci donnent de leur temps dans le magasin pour avoir de la nourriture moins chère : il faut donc respecter ce credo. Malgré ces efforts, elle reste coûteuse et les membres de la coopérative ont bien conscience qu'ils n'atteignent pas une partie de la population de Louvain-la-Neuve (Entretien Pierre, 12/05/2023). Le choix des filières d'approvisionnement a un impact sur cette mission. A la BEES Coop, les acheteur·ses ont tendance à se tourner vers des grossistes afin de réduire les prix des produits (08/06/2023).

³ Certains aspects cruciaux des missions des MCP tels que l'aspect participatif n'ont pas été repris dans la section précédente car ceux-ci n'ont pas leur place dans le questionnement du choix des produits et de la SSA. Ces éléments font partie de manière intrinsèque au MCP. Ils seront abordés dans la partie discussion.

D'autres, comme chez Oufitcoop, refusent de coopérer avec de grands grossistes pour conserver des produits de qualité (Entretien Xavier, 07/06/2023).

A la BEES Coop, des moyens importants sont mis en place pour œuvrer à la mission d'accessibilité financière. Margherita a été engagée sur fonds propres de la coopérative pour notamment s'occuper de cet aspect. Elle s'occupe, entre autres, d'un projet pilote s'apparentant à la SSA. Sur base de subsides publics, le CPAS de Schaerbeek et l'épicerie solidaire Episol ont sélectionné trois publics différents (personnes âgées isolées, mamans monoparentales et des bénéficiaires de Episol). En tout 66 personnes reçoivent un budget entre 120 et 150€ par mois sur leur carte de coopérateur·rice de la BEES Coop pour y faire leurs courses. Iels doivent faire leur shift par mois et peuvent prendre part au processus de codécision au même titre que n'importe quel coopérateur·rice qui aurait acheté sa part dans la coopérative (Entretien Margherita, 03/07/2023).

La troisième et dernière mission est celle de l'accessibilité culturelle et idéologique. Nous entendons ici le terme culturel dans le sens du respect de la culture et de l'éducation des coopérateur·rices (reprenant notamment la question de la religion, du goût), et le terme idéologique dans le sens de la volonté de respecter leurs valeurs et idéaux. Cette mission influence la volonté des coopérateur·rices à acheter ou pas un produit s'ils en ressentent l'envie. Plusieurs débats sont actifs à ce propos sur le fait de proposer tous les jours aux coopérateur·rices une offre maximale pour éviter les rayons vides et satisfaire leurs demandes afin qu'ils n'aillent pas faire leurs courses ailleurs (Entretien Manon, 08/06/2023). Le premier aspect de la mission est difficile à faire évoluer car il repose sur des ancrages culturels et éducationnels. Cette mission peut cependant être orientée en agissant sur l'accessibilité idéologique via la sensibilisation aux enjeux alimentaires. Suite à une journée de chantier dans une des fermes maraîchères de Oufitcoop, un coopérateur expliquait à un autre qu'il avait une préférence pour acheter les produits venant de cette ferme vu qu'il savait maintenant comment tout était produit (Entretien Xavier, 07/06/2023). Cette mission pose plusieurs questions : les coopérateur·rices iront-ils voir ailleurs si le MCP ne commercialise pas les produits demandés ? A quel point les MCP peuvent-ils influencer le comportement des coopérateur·rices ? Il est important de rappeler que le choix et la volonté des coopérateur·rices sont liés à des logiques sociétales et économiques souvent inconscientes qui rendent en réalité le choix de consommation orienté en fonction notamment de notre milieu social.

5.2 Processus de décisions des choix des produits et des critères

BEES Coop a établi dans le courant de l'année 2019, deux ans après leur ouverture officielle, une charte contenant des critères d'inclusion de produits désirables au sein des rayons du magasin et des critères d'exclusion de produits qui n'y ont pas leur place. Ce processus de longue haleine et considéré comme important a pris huit mois. Au cours de ceux-ci, plusieurs soirées ont permis de réunir les coopérateur·rices intéressé·es par la problématique pour établir ces critères. Des moments en collectif durant les AG ont également été cruciaux pour affiner la charte. Celle-ci a été soumise au vote en AG depuis le 23 février 2020 et mise en application dès ce moment. Une révision de la charte est prévue tous les 2 ans ou bien peut être revue sur demande pour évaluer à nouveau la pertinence des critères (BEES Coop, 2020). Les acheteur·ses choisissent donc les produits et les fournisseur·ses en fonction de la charte. Le cadre peut être considéré à la fois trop souple (commercialisation de produits issus d'une agriculture non durable) et pas assez (que choisir en cas d'imprévu). Iels respectent la charte sauf s'ils ont le sentiment de ne pas en avoir le choix (Entretien Manon, 08/06/2023).

Lignes 109-112 : « Il y a aussi le problème d'avoir un cadre, c'est que on ne peut plus trop sortir du cadre et qu'il y a un imprévu, il faut voilà. Voilà il faut trouver un cadre souple mais qui quand même permette que ce soit moins flou pour la personne qui passe les commandes » (Entretien Manon, 08/06/2023)

Poll'n a établi sa charte de manière similaire à celle de la BEES Coop. Dans un processus de codécision, les coopérateur·rices se sont inspirés de la charte de la BEES Coop et de celle de Färm, une chaîne de magasins bio. De manière plus pratique, l'employé et cofondateur du magasin gère seul la plupart des commandes. Il ne demande pas la permission à l'AG lorsqu'il fait rentrer un nouveau produit dans les rayons. Par contre, les quelques autres acheteur·ses demandent toujours la permission à l'employé avant de faire une commande contenant des nouveautés. Les coopérateur·rices font au quotidien des nouvelles propositions de produits sur « le frigo à suggestion » dans le magasin grâce à un marqueur à la disposition de tout·es. Actuellement, 30% du magasin a réellement été décidé par les coopérateur·rices (Entretien Pierre, 12/05/2023).

Bab'l Market, à son début, a réalisé un copié/collé de la charte de la BEES Coop sans se poser de questions. Au fur et à mesure, cette charte n'avait plus trop de valeur : les

acheteuses ne la consultaient pas pour faire leurs achats, elles commandaient en âme et conscience les produits qui leur semblaient correspondre à ce qu'un MCP doit commercialiser (Entretien Lucile, 02/05/2023). Aujourd'hui, un processus en codécision a été enclenché pour mettre au point une nouvelle charte que les acheteuses pourraient suivre. Celle-ci s'inspire à nouveau de la charte de la BEES Coop mais elle a été remise en question point par point par les coopérateur·rices concerné·es par la refonte de la charte. Lorsqu'elle aura été soumise à l'AG, les acheteuses ne pourront plus effectuer leurs commandes sans la consulter. Ces dernières données ont été récoltées grâce à un échange de mail avec la salariée qui s'occupe de la refonte de la charte produits. Elle m'a donné accès à leurs documents sur lesquels les coopérateur·rices travaillaient (Bab'l Market, 2023b).

Oufticoop procède d'une manière différente des trois autres MCP. Elle avait bien une charte à leur début, à laquelle je n'ai pas eu accès, et qu'elle n'utilise plus actuellement. Elle procède cependant régulièrement à des sondages pour tenter de connaître les différentes priorités des coopérateur·rices dans leur choix de consommation pour adapter l'offre de commercialisation. Il existait également une « cellule produits » qui choisissait des producteur·rices et des fournisseur·ses, les rencontraient pour découvrir leur manière de travailler et la qualité de leurs produits dans l'objectif ensuite de valider ou pas leur adhésion au sein des rayons du magasin. Une fois les fournisseur·ses validé·es, il est possible pour les acheteur·ses de commander tous leurs produits. Oufticoop fonctionne grâce à un système de conventionnement des producteur·rices. La cellule produits a été dissoute il y a peu de temps à cause du manque d'engagement au sein de celle-ci. Elle est considérée comme moins importante vu que la gamme de produits est déjà bien établie. La coopérative n'avait pas encore décidé au moment de l'entretien d'une nouvelle procédure de recrutement de nouveaux fournisseur·ses. Elle procède pour l'instant au cas par cas (Entretien Xavier, 07/06/2023).

5.3 Critères des différentes chartes produits

Ces critères sont une combinaison de tous ceux rencontrés dans les différentes chartes des magasins. Le tableau (figure 4) est composé de l'addition de ces critères, ils ne sont pas tous présents dans les différentes chartes. Ces chartes comprennent des critères d'inclusion, c'est-à-dire des produits qui sont les bienvenus, et des critères d'exclusion pour les produits avec des caractéristiques à bannir (BEES Coop, 2020 ; Poll'n, 2022 ; Bab'l Market, 2023b). Ces critères reflètent les différentes facettes de la mission de la qualité du produit. Ils ne sont

pas toujours conciliables et des compromis sont également fait au sein de la charte. Bien que les MCP commercialisent des produits non alimentaires, la liste ne reprend ici que les critères concernant les produits alimentaires⁴.

Inclusions / exclusions	BEES Coop	Bab'l Market	Poll'n
Produits agroécologiques et durables	V	V : utilise les mots « agriculture écologique »	V
Produits locaux : sens de la proximité spatiale	V	V	V
Produits de saison : produits issus de zones où ils sont de saison là où ils sont cultivés	V	V	V
Produits éthiques et équitables	V	V	V
Produits issus de circuits-courts solidaires	V	V	V
Produits avec une faible génération de déchets	V	V	V
Produits incitant à la consommation végétale	X	X	V
Parcimonie des produits frais	X	X	V : optique anti-gaspillage
Produits à prix abordables	V	V	X
Demandes des membres et variété de l'offre existante	X	V	X
Produits transportés en avion	V	V	V
Aliments cultivés sous serre chauffée	V	V	V
Produits contenant des additifs critiques	V	V	V
Produits/dérivés à base d'espèces menacées	V	V	V
Produits alimentaires issus de l'élevage	V	V	V

⁴ En effet, la SSA ne subventionne que les produits alimentaires alors que les MCP commercialisent des produits alimentaires et non-alimentaires. L'analyse reste bien concentrée sur les produits alimentaires des MCP.

industriel			
Produits de la mer non-labellisés	V	V	V
Produits contenant des OGM	V	V	X
Produits provenant de territoires occupés	X	V	X
Produits issus de l'agriculture industrielle	X	X	Réflexions au sein du comité produit
Produits provenant d'entreprises cotées en bourse ou multinationale	X	X	Réflexions au sein du comité produit

Figure 4 : Tableau récapitulatif des critères inscrits dans les chartes produits

5.4 Mise en lumière des tensions au sein des choix de commercialisation

Les trois missions du projet sont difficiles à concilier. Elles entrent en tensions les unes avec les autres. Le triangle d'incompatibilité, inspiré de Le Velly (2017), nous aide à mettre en lumière ces tensions.

Lignes 248-249 : « si on va dans un sens, on perd un peu de l'autre. On essaie de faire le plus juste possible. » (Entretien Xavier, 07/06/2023)

Ce triangle reflète l'opposition entre deux des trois missions (figure 5). Cette section illustre ces tensions via l'expérience des MCP.

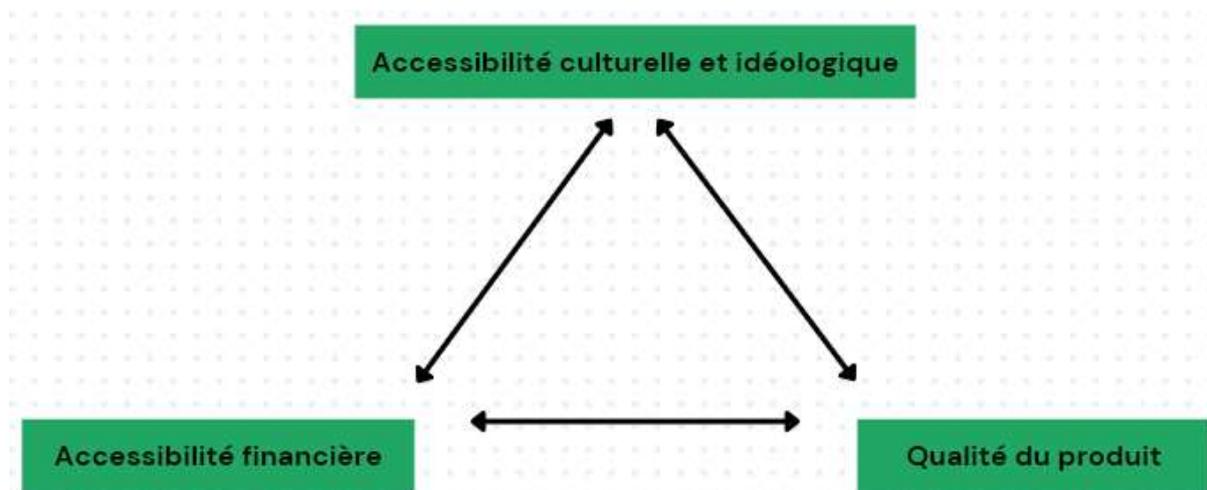


Figure 5 : Triangle des tensions au sein des choix de commercialisation

5.4.1 Qualité du produit ↔ Accessibilité économique

Toutes les coopératives font face à cette tension particulière. Aussi bien les MCP que les coopératives de producteur·rices telles que Paysans-Artisans et Agricovert. Il est difficile de vendre un produit de bonne qualité à un prix accessible à toute la population car les conditions de production d'une alimentation durable et la rémunération juste des producteur·rices coûtent chères. Par conséquent, l'alimentation durable reste coûteuse, bien que l'intermédiaire (ici les magasins) ne prenne que peu de marge. Dans ce cas-là, certains favorisent la qualité du produit, d'autres l'accessibilité financière à leurs mangeur·ses. Pour certains produits, notamment ceux issus de l'élevage, peu de concessions sont réalisées sur la qualité. La charte semble être respectée sans exception. Cela concerne principalement les produits frais (fruits et légumes) et secs.

*Lignes 211-212 : « Une fois on a du faire des choix sur certains produits qui étaient peut-être un peu plus qualitatifs mais qui étaient hors de prix »
(Entretien Xavier, 07/06/2023)*

Ligne 300 : « c'est super dur en fait de satisfaire tout le monde niveau prix etc, qualité » (Entretien Lucile, 02/05/2023)

Lignes 99-100 : « maintenant on essaie de réduire au maximum ce qui vient de grossistes, tout en sachant qu'on ne doit pas basculer dans le trop cher tu vois » (Entretien Pierre, 12/05/2023)

*Lignes 105-106 : « parfois ce n'est pas évident de faire parfois le choix entre quelque chose qui est un peu plus éthique ou un peu plus accessible »
(Entretien Manon, 08/06/2023)*

Ligne 155 : « on doit trouver des astuces pour à la fois concilier le juste prix et l'accessibilité » (Thérèse-Marie, 12/05/2023)

Lignes 143-148 : « Et le grossiste est quasi indispensable, pour l'instant en tout cas on ne sait pas faire sans. [...] C'est parfois le tort dans lequel on peut tomber mais il y a aussi parfois des exigences économiques pour certaines structures qui font que c'est un passage obligé. » (Entretien Jean-Philippe, 12/05/2023)

C'est également dans cette tension que se reflète l'importance de la question de l'approvisionnement. La BEES Coop a de l'espace et des ressources pour proposer différentes gammes de produits à ces coopérateur·rices : elle peut proposer des produits plus qualitatifs et plus chers ainsi que des produits moins chers et moins qualitatifs. Le choix est entre les mains des mangeur·ses en fonction de leurs valeurs et de leur portefeuille. Ça a également l'avantage de montrer qu'il existe différentes gammes de qualité pour un même produit et donc de sensibiliser (Entretien Manon, 08/06/2023). Poll'n aimerait bien faire de même mais leur petite surface les empêche de multiplier les références pour un produit. Le choix du produit n'en est que plus compliqué (Entretien Pierre, 12/05/2023). Bab'l Market propose différentes gammes pour certains produits controversés tels que le café dont les conditions de production sont souvent opaques (Entretien Lucile, 02/05/2023).

La question des grossistes n'est pas évidente à la lumière de ces tensions. Certain·es se fournissent chez des grossistes seulement pour compléter leur marchandise lorsqu'elle est plus faible mais ne veulent pas s'en servir pour diversifier leur offre (Entretien Jean-Philippe, 05/05/2023). D'autres sont plutôt convaincu·es par les faibles prix proposés : compléter l'approvisionnement par des grossistes à meilleur prix permet de s'approcher au plus de la mission d'accessibilité (Entretien Manon, 08/06/2023). Enfin, le gain de temps au niveau de la logistique se répercute sur le travail au sein du MCP et peut être utilisé à d'autres fins pour assurer la viabilité du magasin (Entretien Lucile, 02/05/2023).

5.4.2 Qualité du produit ↔ Accessibilité culturelle et idéologique

Les tensions entre la qualité du produit et l'accessibilité culturelle et idéologique est le reflet de la tension entre l'offre et la demande. L'offre doit-elle se plier à toutes les exigences de la demande ? Dans le cadre des MCP, pour la survie économique de la structure, il est difficile de ne pas commercialiser ce que les coopérateur·rices désirent. Iels viennent travailler dans le magasin, il semble légitime qu'iels puissent acheter les produits qu'iels ont envie (Entretien Pierre, 12/05/2023), peu importe s'iels s'éloignent des valeurs du MCP.

Une première tension survient à propos de la continuité de l'offre. Cet enjeu, relevé au sein de Ouficoop et de la BEES Coop, doit faire la balance entre avoir systématiquement une offre fraîche et complète à la disposition des coopérateur·rices et éviter le gaspillage. Ce dilemme est principalement d'actualité pour les produits frais (Entretien Xavier, 07/06/2023 ; Entretien Manon, 08/06/2023).

Lignes 309-310 : « on est toujours un peu partagé entre avoir une offre hyper attrayante tout le temps mais d'un autre côté c'est pas trop jeté. »

(Entretien Xavier, 07/06/2023)

Une deuxième tension est révélée par les attentes en termes de produits spécifiques et de respect de la qualité des produits à propos de la saison, de l'esthétisme pour les fruits et légumes, et de la nutrition (chips, alcool, sucreries, tartinades). Les MCP commercialisent également des produits hors des saisons, des chips et de l'alcool pour satisfaire les mangeur·ses et éviter qu'ils aillent faire leurs courses ailleurs. De plus, beaucoup sont regardant sur le calibrage et la propreté des fruits et légumes. Il est difficile pour les consommateur·rices d'attendre les saisons pour manger les légumes dont ils ont envie (Entretien Lucile, 02/05/2023). BEES Coop a fait face à un dilemme dernièrement au sujet des tomates. D'habitude, elles viennent d'un intermédiaire coopératif qui partage les mêmes valeurs que le MCP mais il était devenu trop cher pour être vendu dans le magasin. Pour pallier ce problème, la BEES Coop a fait le choix de s'écarter de la charte et de commercialiser des tomates produites sous serres chauffées et vendues par un grossiste bio pour satisfaire la demande des coopérateur·rices. Ceci est un cas anecdotique qui met en lumière les dilemmes auxquels font face les acheteur·ses (Entretien Manon, 08/06/2023).

Enfin, certains produits sont difficilement commercialisables sans passer par l'agro-industrie. Ces produits, tels que les conserves, sont fortement demandés (Entretien Lucile, 02/05/2023)

Lignes 359-360 : « il faut avoir de tout et aussi répondre aux attentes de tout le monde » (Entretien Lucile, 02/05/2023)

5.4.3 Accessibilité culturelle et idéologique ↔ Accessibilité financière

Les dernières missions mises sous tension sont l'accessibilité culturelle et idéologique et l'accessibilité financière. D'une part, les produits à bas prix ne sont pas toujours ceux que les coopérateur·rices ont envie d'acheter, ce critère ne peut pas être le seul avantage du produit. D'autre part, un produit à un prix trop cher ne sera pas vendu car les coopérateur·rices ne l'achèteront pas. Les acheteur·ses ne peuvent pas commercialiser tous les produits qu'ils aimeraient bien car beaucoup d'entre eux seront trop chers et ne se vendront donc pas.

La résolution de cette tension dépend de la troisième variable, la qualité du produit. Les acheteur·ses commandent des produits qui ne correspondent pas à leurs valeurs à elleux pour satisfaire la combinaison de l'accessibilité culturelle et idéologique et de l'accessibilité financière. Iels doivent faire des sacrifices sur leurs propres valeurs qui vont impacter la qualité du produit.

Lignes 566-567 : « ce que je mets dans les rayons je ne le consomme pas spécialement non plus » (Entretien Lucile, 02/05/2023)

5.5 Présentation des piliers et mise en exergue des différentes stratégies

Il a été observé, grâce aux tensions dans le triangle d'incompatibilité, que les différentes missions du projet ne sont pas totalement compatibles. Pourtant, des commandes de produits sont passées tous les jours au sein des MCP pour remplir les rayons des magasins. En fonction de la priorisation des différentes dimensions, les MCP empruntent différentes stratégies qui les mènent à des choix de commercialisation des produits. Ce sont ces stratégies qui guident la justification des choix arbitrés dans le dilemme éthique.

Les trois missions correspondent aux trois sphères issues de la pensée systémique de l'économie écologique. La sphère environnementale est représentée par la qualité des produits, la sphère sociale par l'accessibilité culturelle et idéologique, et la sphère économique par l'accessibilité économique des produits. Les stratégies sont des choix de priorisation de chacune des sphères que les acheteur·ses effectuent lors de leurs commandes. Chaque stratégie est une hiérarchie des différentes missions. La lecture de la figure 6 doit se lire de la même manière que les cercles concentriques de l'économie écologique : le cercle avec un plus grand diamètre limite celui avec un diamètre plus petit. De cette manière, la stratégie n°1 donne la priorité à la qualité du produit, puis à l'accessibilité culturelle et idéologique, et enfin à l'accessibilité financière. La stratégie n°2 donne la priorité à l'accessibilité culturelle et idéologique, puis à la qualité du produit, et enfin à l'accessibilité financière.

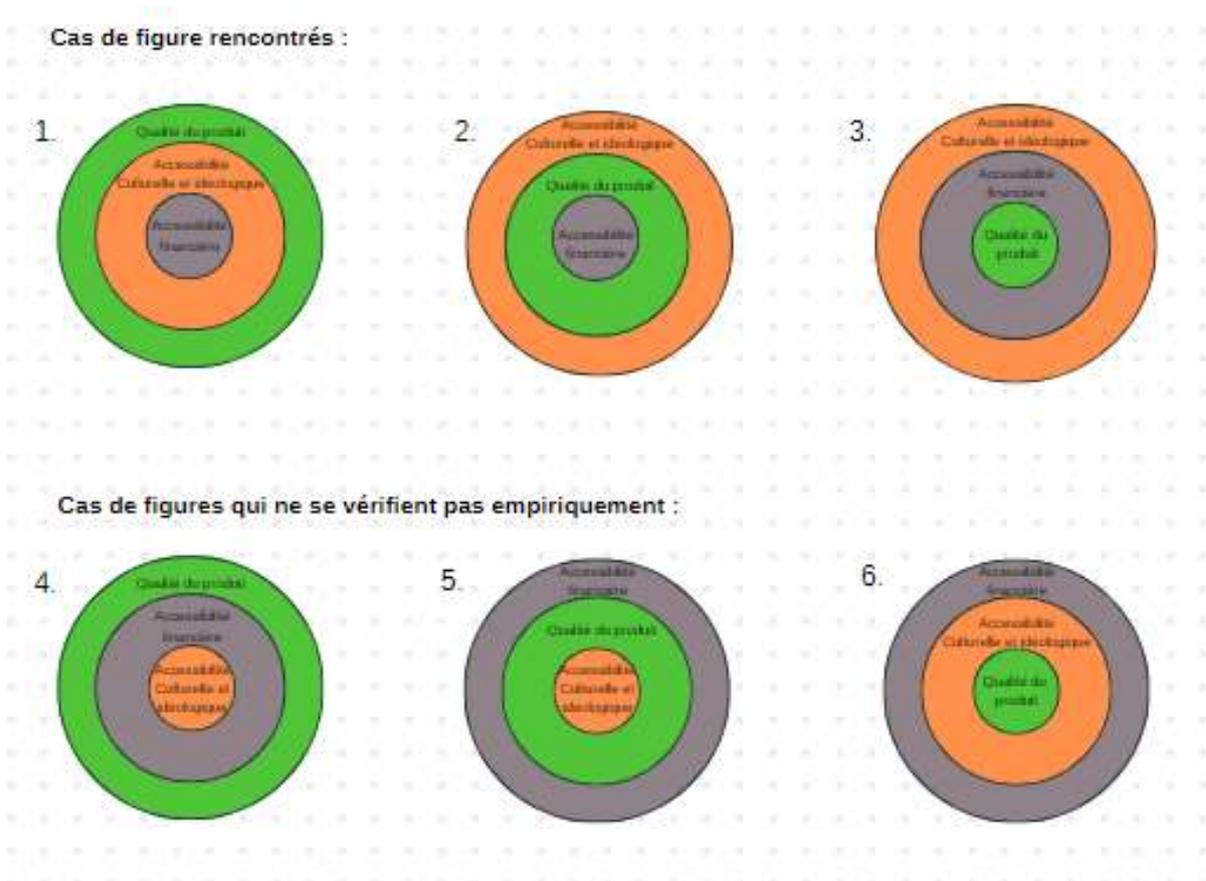


Figure 6 : Différentes stratégies possibles de commercialisation des produits

5.5.1 Cas de figure n°1 : qualité du produit > accessibilité culturelle et idéologique > accessibilité financière

La première stratégie met en avant la qualité du produit, ensuite l’accessibilité culturelle et idéologique, et enfin l’accessibilité financière. Elle repose sur le respect strict de la charte et la combinaison de tous ses critères. Nous nous plaçons dans le cas de figure où les acheteur·ses sensibilisées aux enjeux alimentaires peuvent commercialiser tous les produits qui leur semblent issus de l’alimentation durable, peu importe le prix, et ces produits ont même la vocation de changer, ou du moins d’influencer, l’accessibilité idéologique des coopérateur·rices. Chez Poll’n, les mangeur·ses n’ont pas besoin de vérifier que les légumes sont de saison s’iels veulent consommer de cette manière car c’est déjà le cas, exception faite pour les bananes qui se retrouvent dans le cas de figure n°2.

Cette stratégie repose également la question de l’approvisionnement. Poll’n a décidé de passer par Paysans-Artisans pour ses fruits et légumes afin de respecter les critères de la charte et de proposer des produits de la meilleure qualité possible (Pierre, 12/05/2023).

Margherita de la BEES Coop partage que les coopérateur·rices retrouvent enfin le goût d'une vraie tomate (Margherita, 03/07/2023). Les œufs, la viande et le poisson sont des aliments pour lesquels aucune concession n'est d'application (Manon, 08/06/2023). Il s'agit alors de s'approvisionner chez des producteur·rices qui respectent les critères d'inclusion et d'exclusion de la charte, sans faire attention aux autres missions.

Lignes 119-123 : « Et eux [Paysans-Artisans] en fait ont tellement bien agencé leurs coûts et leur manière de fonctionner et ils sont ultra résilients et tout. Que ils arrivent à proposer de très bons produits mais pas trop cher. De par leur logistique etc, de par les arrangements qu'ils ont avec les producteurs et tout. Et donc ça c'est cool parce qu'on a quasi arrêté à 100% BioFresh qui était un de nos très gros grossiste que ce soit en frais ou en sec. » (Entretien Pierre, 12/05/2023)

Deux exemples concrets de changement de gamme ont été opérés chez Poll'n sur deux produits différents. Pour le premier, les producteurs d'un produit se sont vantés sur les réseaux sociaux d'être commercialisés par une compagnie aérienne. Lorsque Poll'n a eu vent de cette information, le produit a été retiré des rayons car le magasin ne partageait plus les valeurs transmises par le produit. Ce choix n'a pas été facile car ce produit était très bien vendu et les coopérateur·rices ont été déçu·es lorsqu'ils n'ont plus pu en acheter dans leur MCP. Il a fallu faire une campagne de sensibilisation pour que les membres comprennent le choix de l'acheteur afin qu'aujourd'hui, les coopérateur·rices se sentent ambassadeur·rices du message et des valeurs portés dans ce changement de gamme. Cet exemple montre d'une part que la qualité du produit a primé sur l'accessibilité culturelle et idéologique des coopérateur·rices, et d'autre part qu'il est possible d'influencer cette dernière variable grâce à un processus de sensibilisation, ici plutôt radical (Pierre, 12/05/2023). Le deuxième exemple concerne un aliment transformé par leurs voisins. La qualité du produit provenait de cette dynamique territoriale et renforçait les liens entre les commerçant·es. Plusieurs plaintes pour cyber harcèlement à caractère sexiste et sexuel ont été déposées à l'encontre des voisins. Malgré l'engouement autour de ce produit et l'importante dynamique de bonne entente entre voisins, le MCP a décidé d'arrêter la commercialisation de ce produit (Pierre, 12/05/2023).

5.5.2 Cas de figure n°2 : accessibilité culturelle et idéologique > qualité du produit > accessibilité financière

La seconde stratégie met d'abord en avant l'accessibilité culturelle et idéologique, puis la qualité du produit et enfin l'accessibilité financière. C'est l'accessibilité culturelle et idéologique qui est priorisée sur la qualité contrairement à la première stratégie. Les MCP vont alors hiérarchiser les critères de la charte en fonction de ce que veulent les coopérateur·rices. Tous les critères ne sont plus pris en compte de la même manière (Lucile, 02/05/2023). Beaucoup de produits que veulent acheter les coopérateur·rices ne sont pas issus de l'agriculture durable tels que le café, les cacahuètes, les noix de cajou, etc. mais les MCP les commercialisent sous la meilleure qualité possible pour satisfaire les coopérateur·rices (Lucile, 02/05/2023). Cette quête de satisfaction a des limites, lors d'un scandale notoire sur un produit, il n'est plus possible de le mettre en rayon malgré la demande des coopérateur·rices (Pierre, 12/05/2023).

Afin de mettre la mission d'accessibilité culturelle et idéologique en premier lieu, Poll'n propose de faire des commandes individuelles pour les produits qui ne se trouvent pas en magasin. Ce système est mis en place dans l'optique de rentabiliser le magasin mais il permet également de mettre en avant la satisfaction des coopérateur·rices en répondant directement à leurs besoins (Pierre, 12/05/2023).

Les bananes sont un exemple révélateur du pouvoir des consommateur·rices à mettre des produits en rayon. Cet exemple a été cité par la BEES Coop, Poll'n, et Agricovert. Toutes se sont pliées à la demande des coopérateurs en commercialisant des bananes. C'est un aliment dont les moyens et conditions de production sont éloignées et opaques. Il ne remplit pas tous les critères de la charte mais les personnes en sont fortement demandeuses. Chez Poll'n et Agricovert, une variété de bananes de la meilleure qualité possible est proposée (Jean-Philippe, 05/05/2023 ; Pierre, 12/05/2023). A la BEES Coop, les acheteur·ses laissent le choix aux coopérateur·rices entre des bananes de meilleure qualité plus chères provenant des Iles Canaries ou de moins bonne qualité moins chères issues de République Dominicaine. Un panneau explique la différence entre les deux en rayon et les coopérateur·rices peuvent choisir la qualité de leurs bananes (Manon, 08/06/2023). Ce choix n'en est pas vraiment un à la lumière des questions de précarité et renforce une différence de qualité en fonction du budget dont les personnes disposent pour faire leurs courses. Cette proposition permet néanmoins de rendre accessible des produits à tout le monde, bien qu'ils soient d'une gamme différente. Les

coopérateur·rices de la BEES Coop sont satisfait·es de cette proposition (Manon, 08/06/2023).

5.5.3 Cas de figure n°3 : accessibilité culturelle et idéologique > accessibilité financière > qualité du produit

Cette troisième stratégie place l'accessibilité culturelle et idéologique en première place comme la stratégie n°2 mais ensuite fait place à l'accessibilité financière et puis seulement à la qualité du produit. Ce cas de figure promeut des produits de basse qualité que les coopérateur·rices réclament. Lorsque les MCP font ce choix stratégique, ils mettent de côté la charte produit. Des produits dans les rayons sont alors issus de l'industrie bio, tels que les conserves, et des produits mauvais pour la santé tels que des chips, de l'alcool et des sucreries. Il n'existe pas dans les chartes un critère à propos des produits bons pour la santé. Cette stratégie a également été adoptée pour certains fruits et légumes afin de proposer une offre de produits calibrés et beaux (Entretien Lucile, 02/05/2023). On revient dans une tension entre la qualité du produit et l'accessibilité culturelle et idéologique au profit de l'accessibilité financière du produit.

*Lignes 833-835 : « elle a dû repasser chez du bio industriel pour les champignons parce que les gens aussi n'en achetaient pas, et on les jetait »
(Entretien Lucile, 02/05/2023)*

Lignes 217-218 : « d'avoir une gamme toujours très bonne mais un peu moins bonne quand même à un prix un peu moins » (Entretien Xavier, 07/06/2023)

Un exemple type, présent chez Poll'n et Bab'l Market, concerne les tartinades. C'est un aliment peu qualitatif en terme nutritionnel, qui va à l'encontre de la bonne santé humaine. Cependant, les coopérateur·rices sont si friand·es de ce produit qu'il serait dangereux pour la survie économique du magasin d'arrêter de les mettre en rayon. Une productrice proche de chez Poll'n propose ce produit d'une qualité supérieure mais à un prix supérieur aussi. Les alternatives de gamme à ce qui est proposé actuellement n'ont que peu d'intérêt car c'est le concept du produit en lui-même qui fait défaut en termes de qualité (Pierre, 12/05/2023). Dans la même optique, Oufitcoop a fait face à ce dilemme à propos des pâtes à tartiner au chocolat. La coopérative a proposé pendant un temps un choco avec un meilleur indice santé à base de légumes et contenant moins de sucre mais celui-ci ne se vendait pas du tout

contrairement au choco classique. Elle est donc retournée à la vente du produit hyper sucré pour satisfaire la demande des coopérateur·rices (Xavier, 07/06/2023).

Un autre exemple reflète un écart anecdotique de la charte pour satisfaire la demande des coopérateur·rices à un prix accessible. Les acheteur·ses se sont retrouvées d'une part face à des rayons légumes vides au vu des saisons belges, et d'autre part face à leur grossiste qui proposait uniquement des légumes sous serres chauffées. Le choix s'est porté sur la commercialisation de ces produits car le prix proposé par les intermédiaires coopératifs étaient trop élevés. Iels ont fait le choix de prioriser des légumes que voulaient les coopérateur·rices, à bas prix, et donc incluant un critère excluant de la charte produit. De plus, la facilité de la logistique oriente le choix vers le grossiste. Ce choix implique de nombreux débats (Manon, 08/06/2023).

Un dernier exemple est la négociation indirecte : les MCP ne négocient pas les prix avec les producteur·rices car un critère de la charte et une de leurs grandes valeurs sont la rémunération juste des agriculteur·rices. Il arrive cependant que des produits ne se vendent pas en magasin parce qu'ils sont par exemple trop chers. Pour placer la volonté des coopérateur·rices en premier lieu et arriver à vendre ces produits, l'acheteur·se négocie une baisse du prix avec la producteur·rice pour que le produit devienne plus attirant. En diminuant la qualité du produit par sa moins bonne rémunération, et en augmentant son accessibilité financière, les coopérateur·rices seront plus enclin·es à consommer ce produit (Manon, 08/06/2023).

5.5.4 Pourquoi certaines combinaisons ne se vérifient pas ?

Les stratégies n°4, n°5 et n°6 ne se vérifient pas empiriquement dans le milieu des MCP. Elles sont révélatrices de la tension entre la mission d'accessibilité financière et d'accessibilité culturelle et idéologique. Dans ces trois stratégies, l'accessibilité financière est placée dans une position prioritaire à l'accessibilité culturelle et idéologique.

Le prix ne peut être une variable prioritaire car les membres des MCP sont un minimum sensibilisé·es aux enjeux alimentaires et ont une volonté de respecter la charte. Iels font notamment l'effort de faire des shifts donc réclament un minimum de qualité. Les personnes qui fréquentent ces infrastructures ont le privilège de ne pas mettre l'accessibilité financière comme facteur limitant tout achat. Si c'était le prix qui primait, les consommateur·rices s'orienteraient vers les hard discount. De plus, si les produits ne sont pas voulus par les coopérateur·rices, alors ils ne seront pas achetés et c'est un non-sens

économique pour les magasins de garder en rayon des produits qui ne se vendent pas. Il est important de rappeler que les coopérateur·rices détiennent des parts du magasin et ont une certaine exigence envers la satisfaction de leur demande.

6 Discussion

La partie discussion de ce travail a l'ambition de prendre de la hauteur afin de considérer le travail dans son ensemble. Entre limites, réflexivité et approfondissements, cette discussion aborde d'abord un retour critique de l'analyse et du travail en général, elle montre ensuite les réflexions que la SSA pose à propos des enjeux de l'agroécologie et de la démocratie alimentaire. Elle finit par une section réflexive sur la manière dont a été mené le travail et ses limites méthodologiques.

6.1 Discussion de l'analyse sous le prisme de la SSA et de ses expérimentations

Ce travail d'analyse a été focalisé sur les stratégies réalisées au sein des MCP. Ces choix comprennent des limites et sont spécifiques aux différents cas d'étude. Un MCP n'est pas l'autre et aucun ne reflète les différentes spécificités de la SSA. Cette étude permet tout de même de refléter des choix similaires qui se poseront lors des délibérations autour du conventionnement. Cette section revient sur les missions des MCP, leurs tensions et vers quelles stratégies elles mènent sous l'éclairage des caractéristiques de la SSA.

6.1.1. Ajustements des missions entre la SSA et les MCP

Des éléments des missions des MCP ont été omis durant l'analyse car c'étaient des aspects inclus dans leur fonctionnement et pas dans la SSA. D'abord, l'accessibilité physique n'est pas une mission existante dans les MCP car ils sont implantés pour couvrir un territoire urbain limité et ne se préoccupe que de cette surface. La SSA cependant satisfait une demande bien plus grande et éparpillée sur le territoire belge. Ensuite, l'aspect participatif des MCP n'a pas été abordé car il n'est pas présent dans la SSA. Cela a des conséquences positives et négatives.

L'accessibilité physique n'a pas été prise en compte dans cette analyse car elle n'y avait pas sa place compte tenu de l'étude intérieure des MCP. Il sera néanmoins important de prendre en compte cette variable pour éviter un manque d'offre. Cette problématique a été expérimentée par la caisse alimentaire commune à Montpellier. Ce projet, inspiré de la SSA, a pour objectif de donner aux habitant·es de la métropole un budget de 100€ par mois pour acheter des produits sains et respectueux de l'environnement. Elle a également pour but de contribuer au développement des circuits de l'alimentation durable. Cette caisse est alimentée par des fonds publics, privés et citoyens. Elle est dirigée démocratiquement par un comité

citoyen de l'alimentation qui choisit les lieux conventionnés sur base de critères établis qu'il a choisi lui-même ([Territoire à Vivres Montpellier, s.d.](#)). Lors de la mise en place du projet, l'offre était trop faible et les personnes n'arrivaient pas à dépenser leur budget dans les différents endroits conventionnés. Le comité a pris alors la décision de conventionner la Biocoop, institution ne rentrant pas tout à fait dans le projet de l'alimentation durable mais ayant une offre assez large pour couvrir le territoire (Margherita, 03/07/2023).

L'aspect participatif, élément fondamental des MCP, n'est pas présent dans le projet de la SSA. Tous les bénéfices d'inclusion sociale tels que la rencontre de nouvelles personnes, la sensibilisation aux enjeux alimentaires en travaillant dans un magasin de l'intérieur, se rendre utile, pratiquer le français (Fourat et al, 2020) ne pourront être utilisés dans la SSA. Lors de l'étude Falcoop (2019), il est mis en avant la nécessité de comprendre les différents enjeux alimentaires pour rendre le projet accessible culturellement et idéologiquement. Une réflexion m'a beaucoup marquée : « c'est pour un ou pour six ? » en parlant du prix des œufs. Cela rend compte de l'habitude de payer un certain prix pour certains produits et que la hausse de ce prix est souvent révoltante car elle baisse le pouvoir d'achat. D'autant plus que cette hausse n'est souvent pas comprise par les consommateur·rices (Falcoop, 2018). La SSA va avoir impérativement besoin d'une campagne de sensibilisation pour démontrer la raison du prix élevé des produits.

Toutefois, l'aspect participatif engendre également des freins à la consommation. Il est difficile de participer sans être déjà sensibilisé·e. De plus, si les MCP deviennent un lieu conventionné par la SSA, il faudra tout de même être coopérateur·rice pour y faire ses courses. (Entretien Pierre, 12/05/2023). Cela ajoute un frein à la mise en place du conventionnement de la SSA.

6.1.2. Critiques des différentes tensions

Il semble que lors de certains choix de produits, les tensions entre les variables ne sont pas si évidentes. Nous observons plutôt une prévalence d'une mission sur les deux autres, et non un dilemme entre deux d'entre elles. Le curseur du choix de commercialisation ne se placera pas toujours le long des côtés du triangle mais quelque part au milieu de celui-ci.

La prévalence de la mission d'accessibilité financière pose la question des fournisseur·ses. Elle aura tendance à choisir en priorité des grossistes bio industriels pour lutter contre la précarité alimentaire. Les variables de qualité du produit et d'accessibilité culturelle et idéologique n'ont que peu d'influence sur cette manière de mener le projet à bien

et pourrait même entraver l'accès et remettre en question l'un des grands axes de la SSA : l'accès pour tous.

La prévalence de la mission d'accessibilité culturelle et idéologique est la plus forte car ce sont les consommateurs qui ont la volonté d'acheter un produit ou pas. Cette volonté surpasse les autres missions. La SSA peut cependant réguler cette mission en incitant un changement de comportement du consommateur grâce au subside qui a pour objectif de rendre attrayante la nourriture dite de qualité.

La prévalence de la mission de qualité du produit est primordiale car sans elle, tout le projet de la SSA et des MCP perd de son sens. En insistant sur cette mission, la SSA a la capacité de changer tout le système alimentaire, de rétablir des inégalités au sein du secteur agricole et du secteur social. Cette prévalence est illustrée dans la tension entre l'accessibilité financière et l'accessibilité culturelle et idéologique.

6.1.3. Changement dans les choix de stratégies

Les stratégies possibles diffèrent entre les cas des MCP et le cas de la SSA : il semble possible que la stratégie n°6 soit envisageable dans le cas de la SSA, contrairement aux MCP. Ce changement résulte du fait que l'on ne fait plus face à une population sensibilisée et aisée mais bien à l'entièreté de la population. Il semble concevable que l'accessibilité financière limite l'accessibilité culturelle et idéologique et que celle-ci limite elle-même la qualité du produit. Les seuls scénarii qui ne sont a priori pas pensables sont ceux où la variable de l'accessibilité culturelle et idéologique se place en dernière position car les personnes n'achèteraient pas ces produits. Cependant, la SSA n'a pas de mission sous-jacente de rentabilité afin d'éviter la faillite du magasin. De plus, le subside du conventionnement permet d'inciter à la consommation de certains produits. Ces deux éléments influencent de manière significative la mission d'accessibilité culturelle et idéologique. Elle pourrait donc envisager de suivre les stratégies n°4 et n°5. Toutefois, changer les habitudes et les comportements alimentaires prend du temps car ils sont ancrés profondément dans la culture.

Ces différentes stratégies permettent de prendre conscience des choix que doivent poser les personnes qui décideront du conventionnement de la SSA. Quelle stratégie adopter ? Cette démonstration ne vise pas à hiérarchiser les stratégies : la stratégie n°1 n'est pas meilleure que la n°2. Elle permet de comprendre les mécanismes qui accompagnent les dilemmes et de les surmonter. Il semble néanmoins que les stratégies n°1 et n°2 ont un meilleur potentiel de combinaison en termes de respect des valeurs de la SSA pour mener à

bien son projet. En échange du subside attribué, il semble logique de mettre principalement en avant la mission de qualité des produits et l'accessibilité culturelle et idéologique.

6.2 La stratégie n°1 sous l'éclairage de l'agroécologie

Quelle stratégie serait à prioriser dans la mise en place de la SSA ? Le concept de l'agroécologie et l'économie écologique économique permettent de répondre à cette question.

Pour vivre dans un système alimentaire pérenne en accord avec la théorie de l'économie écologique, il semble indispensable de se situer dans le paradigme où les limites planétaires et l'équilibre environnemental limitent la société humaine et ses activités telles que l'économie. Cette dernière doit être régulée par les enjeux environnementaux et sociaux. Ce n'est que dans ce mode de pensée que nous pouvons envisager une réelle transformation de nos systèmes alimentaires. C'est donc la stratégie n°1, correspondant au modèle de l'économie écologique, qui devrait primer sur les cinq autres stratégies.

L'agroécologie, dans la complexité de sa définition, nous permet aussi de repenser notre société. Grâce à la remise en question de nos systèmes alimentaires, nous pouvons nous questionner sur la valeur de nos métiers, la manière dont nos journées sont organisées entre le temps de travail et le temps accordé à se nourrir (approvisionnement, cuisiner, manger), le grave problème de malnutrition. La stratégie n°1 permet cette remise en question. La SSA se place au niveau 5 de l'échelle de Gliessman. Elle comprend les caractéristiques d'une reconceptualisation de nos politiques en termes d'agriculture, d'alimentation et de précarité, et reconnecte d'une part des filières de bout en bout qui avaient pris l'habitude de travailler de manière spécialisée et déconnectée, et d'autre part de connecter les secteurs agricole, sociale, juridique, économique, politique, etc. (Gliessman, 2016).

C'est également une initiative qui permet de décloisonner la distinction opérée dans nos magasins. Il semble que les classes précarisées ont des magasins attribués qui ne sont pas les mêmes que pour les classes aisées. Les différentes populations ne se croisent plus, ne sont plus confrontées les unes aux autres. Avec des magasins de proximité et une SSA active, nous plaçons l'hypothèse qu'il est possible de ressouder les classes sociales (Thérèse-Marie, 12/05/2023).

6.3. Enjeux de gouvernance au sein de la SSA

Une lacune de ce travail a été de ne pas prendre en compte les enjeux de gouvernance au sein des MCP et de la SSA alors que les critères de conventionnement reposent sur des choix et des prises de décision. Il me semble important d'aborder la question de la gouvernance. Cela va permettre de prendre en compte la notion de démocratie alimentaire, essentielle au fonctionnement de la SSA. Cette section consiste en un éclairage de la mise en place d'une démarche démocratique et des réalités de l'arbitrage qui en découlent.

J'ai centré mon étude sur la manière dont les acheteur·ses faisaient leur choix de commandes au quotidien et non sur les processus de décisions et de gouvernance au sein des MCP qui saisit mieux la place de la démocratie au sein de ces structures. Le parallèle aurait pu être prolongé jusqu'à la mise en place d'un comité représentatif au sein des MCP qui permet d'exercer la démocratie alimentaire de manière participative, à l'image de la caisse alimentaire commune à Montpellier. Il est nécessaire d'avoir des espaces de délibération et de prise de décision pour maintenir l'équilibre entre l'agroécologie et les intérêts sociaux et financiers (Plateau et al 2021), entre les trois missions des MCP, entre les trois sphères de l'économie écologique.

Le pouvoir et la gouvernance sont des éléments critiques au sein des alternatives comme les MCP et des projets comme la SSA. La forme de gouvernance varie en fonction de la culture, de l'histoire et de l'équilibre des forces sociales dans un contexte particulier. Chaque alternative a une gouvernance différente. La gouvernance, et en particulier les déséquilibres de pouvoir et les déficits de démocratie, sont les facteurs déterminants de la transformation. C'est cette approche transformative qui place au centre les processus de gouvernance inclusifs menés par les communautés. Les décisions ne sont jamais purement techniques ou neutres en termes de valeurs. Anderson et al (2019) montrent dans leur étude que là où l'agroécologie a gagné du terrain, ce sont dans les territoires où les producteur·rices et les citoyen·nes ont été en mesure d'agir sur la gouvernance de leur système (Anderson et al, 2019).

A l'échelle du territoire, les acteur·rices sont capables de travailler collectivement pour changer les règles du jeu, réformer les institutions, construire des marchés et encourager des innovations. L'agroécologie renforce le processus et la distribution localisés de nourriture. Nous avons besoin de nouvelles institutions pour penser l'échelle territoriale, de nouveaux espaces pour réunir des secteurs différents confrontés à des enjeux similaires. Cela va

permettre l'intensification des connexions, des relations et des pratiques territoriales, dans le contexte d'un cadre de gouvernance à plusieurs échelles (Anderson et al, 2019).

Comment penser des critères de conventionnement dans un système de démocratie alimentaire ? Il existe en Belgique des conseils qui pourraient porter le même rôle que le comité citoyen de l'alimentation à Montpellier appelés les Conseils de Politiques Alimentaires (CPA). Les CPA sont des organes de gouvernance collective qui, grâce à une diversité de membres ayant des formations et des compétences différentes, ont l'ambition de relocaliser et transformer la gouvernance de nos systèmes alimentaires grâce à des actions innovantes, holistiques et transdisciplinaires. L'objectif principal est de démocratiser la gouvernance des systèmes alimentaires. « Ils permettent une relocalisation des systèmes alimentaires, ancrés dans des territoires et l'inclusion du paradigme de la souveraineté alimentaire dans les politiques de développement local » (Bonomelli et Eggen, 2017). Prendre en compte les CPA dans la SSA permet d'inscrire la gouvernance collaborative et la démocratie participative dans le projet. Ils ont la capacité d'accueillir le processus de délibération dont les questionnements autour du conventionnement ont besoin.

Les CPA pourraient avoir un rôle de laboratoire ou d'émetteurs de proposition et être utilisés dans l'objectif d'avoir une vision du système alimentaire sur un territoire précis. Ils ont l'avantage de représenter les différent·es acteur·rices du système alimentaire et les différents thèmes que la SSA aborde tels que la dimension sociale, la question agricole, etc. Il est alors compliqué, par définition, d'avoir une uniformité au niveau fédéral au vu des disparités territoriales. De plus, cet organe ne peut être décisionnel car constitutionnellement ce genre de décision revient aux élu·es (CréaSSA, 2023b).

Les CPA, dispositifs encore expérimentaux, usent de différents moyens pour composer leurs membres et obtenir une certaine diversité. Globalement, ils sont représentatifs des différentes dimensions concernant l'alimentation telles que la production, la transformation, la consommation, la dimension sociale, politique, l'éducation, la recherche, etc. Les membres des conseils ne sont pas un échantillon représentatif de la population en termes de variable socio-économique bien qu'une attention particulière ait été accordée à l'âge et au genre (Ville de Namur, s.d. ; Conseil de Politique Alimentaire Cœur de Condroz, 2022).

Il est intéressant de prendre en compte que la pauvreté intéresse les secteurs économiques et sociaux. Les inégalités entravent la croissance économique et menacent la démocratie et la paix car les citoyen·nes perdent confiance en les institutions (Hubert et Vleminckx, 2016).

6.4. Réflexivité et limites méthodologiques

Dans une approche réflexive, il me semble important de partager les limites méthodologiques qui sont apparues au cours de ce travail.

L'enquête préliminaire a permis de saisir les différents enjeux autour d'un sujet que j'idéalise et affectionne : cela m'a permis de le nuancer et de mettre de côté l'aspect militant de la question.

La récolte des données ne s'est pas réalisée sans faiblesses. Tout d'abord, la saturation des données n'a pas été atteinte, il reste beaucoup de littérature qui pourrait être explorée et il aurait pu être intéressant de rencontrer tous les magasins coopératifs et participatifs de Wallonie et de Bruxelles. A propos de la littérature, mes sources ont été globalement francophones et cela n'est certainement pas suffisant pour aborder des questions systémiques et mondialisées. Enfin, il est à noter une claire différence de qualité entre les entretiens menés en présentiel et en distanciel. La crise sanitaire a banalisé les visioconférences mais j'ai pu remarquer que les entretiens en présentiel étaient beaucoup plus intéressants et recueillaient des données plus pertinentes.

Il aurait également été intéressant d'analyser les données sous un autre angle. Le focus a été mis sur les différentes stratégies en hiérarchisant la qualité du produit, l'accessibilité financière et l'accessibilité culturelle et idéologique. Cependant, la qualité du produit relève des tensions au sein de sa propre sphère. Que choisir entre un produit labellisé bio ultra transformé ou ce même produit en vrac issu de l'agriculture conventionnelle ? Où se situe la limite entre agriculture durable et agriculture conventionnelle ? Cette difficulté a été contournée en supposant que tous les critères repris dans les chartes produits sont respectés pour en faire un produit de qualité.

Enfin, la plus grosse limite a été de ne pas avoir été connectée suffisamment aux discussions du Créa-SSA à propos de la SSA en général, surtout à son travail autour du pilier du conventionnement. Ce collectif rassemble des acteur·rices concerné·es de manière différent·es par les enjeux de la SSA. Iels travaillent en intelligence collective pour avancer sur les difficiles questions de la mise en place de la SSA. Ne pas avoir de contact avec ce collectif éloigne ma démarche de la philosophie agroécologique de faire ensemble et collaborer. Je n'ai eu connaissance que tard de leur intérêt pour le pilier du conventionnement. Cependant, j'ai eu accès à leurs documents personnels ce qui m'a permis de voir l'état d'avancement de leur travail et quels étaient leurs questionnements.

A refaire, j'aurais établi un contact pour nourrir mon travail de leurs questionnements et adapter la recherche à la pertinence du terrain. Cependant, le but de mon travail de fin d'étude n'était pas de surmonter des dilemmes éthiques que seul un groupe légitime peut trancher. L'objectif était de démontrer les différentes stratégies possibles, l'existence des différentes options envisageables et de les théoriser.

7 Conclusion

« Quelles stratégies de choix de conventionnement pourraient adopter la sécurité sociale de l'alimentation au regard de l'expérience des magasins coopératifs et participatifs ? » Alors que les MCP s'adressent à un public relativement homogène et convaincu, nous avons pu observer que les acheteur·ses sont confronté·es à différentes stratégies lors de leur choix de commercialisation. Ces stratégies reprennent trois missions : la commercialisation de (1) produits de qualité (2) accessibles en termes financiers et (3) en termes culturels et idéologiques.

Au travers du cadre d'analyse du triangle d'incompatibilité du commerce équitable (Le Velly, 2017), nous avons pu mettre en exergue les tensions entre les trois missions. Une maximisation des trois dimensions n'est pas possible et il en résulte parfois des concessions. La SSA sera confrontée aux mêmes choix. Le second cadre découle de l'économie écologique et remplace les variables environnement, économie et société par les missions ci-dessus respectivement. Le changement d'ordre de priorité des variables est révélateur des choix de commercialisation des MCP et indique dès lors la stratégie la plus adaptée au cas de la SSA.

Les tensions entre ces variables ont des impacts sur le choix de la gamme de produits. La tension entre la qualité du produit et l'accessibilité financière impacte le choix des fournisseur·ses. Les exigences des consommateur·rices représentées par l'accessibilité culturelle et idéologique ne sont pas toujours compatibles avec la qualité des produits. Les variables d'accessibilité financière et d'accessibilité culturelle et idéologique ont du mal à être atteintes si la variable de la qualité du produit est prise en compte.

La moitié des stratégies, vérifiées empiriquement au sein des MCP, mettent en valeur l'accessibilité idéologique et culturelle ainsi que la qualité du produit. Les personnes fréquentant les MCP détiennent des parts du magasin et donc ont le pouvoir de choisir ce qui s'y commercialise. De plus, la majorité est sensibilisée aux enjeux alimentaires. Les trois autres ne sont pas rencontrées dans ce milieu car l'accessibilité culturelle et idéologique se trouvent en faible position de hiérarchie par rapport à l'accessibilité financière.

Les réalités des MCP et du projet de la SSA sont très différentes car elles ne concernent ni le même territoire, ni la même population. Les MCP font face à des attentes de rentabilité du magasin, accueillent des publics aisés et sensibilisés, se situent dans des villes ou quartiers, et fonctionnent grâce à une participation régulière des membres. La SSA n'a pas d'exigence de rentabilité mais elle concerne l'ensemble de la population, comprenant celle qui

n'est pas sensibilisée aux enjeux alimentaires et celle qui fait face à des situations de précarité, sur tout le territoire belge et sans participation obligatoire au fonctionnement du magasin. Ces éléments sont à prendre en compte dans l'analyse des tensions entre les variables : la mission de l'alimentation durable ne pourra être réalisée sans tenir compte des différentes facettes de l'accessibilité. Les réalités de la population sont primordiales à prendre en compte pour la mise en place et le fonctionnement de la SSA.

Grâce à la subsidiarité des produits, la SSA pourrait améliorer l'accessibilité financière sans sacrifier la qualité et l'accessibilité culturelle et idéologique. La stratégie combinant d'abord la qualité du produit, puis l'accessibilité culturelle et idéologique, et enfin l'accessibilité financière serait souhaitable car elle permet de prendre en compte les trois missions dans les limites environnementales auxquelles nous faisons face et promeut le mieux la transition agroécologique que nos systèmes alimentaires réclament.

Enfin, il est important de penser les enjeux de gouvernance et de démocratie alimentaire au sein de la SSA pour permettre un fonctionnement durable sur le temps et répondant aux enjeux territoriaux.

Pour terminer, la SSA n'est pas la seule proposition envisageable, d'autres pistes sont intéressantes pour défendre un modèle de production en accord avec la santé humaine et environnementale, ainsi que pour rendre accessible l'alimentation. Ces différentes alternatives sont apparues à plusieurs moments de la recherche. Les cantines de collectivités sont un levier puissant en termes d'approvisionnement, d'accès à l'alimentation et de changement d'habitude alimentaire. Découvrir ces nouvelles manières de manger doit également engendrer une reconfiguration de notre manière de cuisiner. Une autre voie de réflexion serait de regarder les systèmes participatifs de garantie (SPG) ou le community supported agriculture (CSA). Nous pourrions également penser une démarchandisation de l'alimentation pour en faire un bien commun.

La sécurité sociale de l'alimentation est une initiative parmi d'autres qui a le potentiel de repenser notre système alimentaire belge. Son principe de conventionnement a un pouvoir transformateur. Il doit être utilisé à bon escient pour participer à la transition agroécologique.

Bibliographie

- Anderson, C. R., Bruil, J., Chappell, M. J., Kiss, C., & Pimbert, M. P. (2019). From Transition to Domains of Transformation : Getting to Sustainable and Just Food Systems through Agroecology. *Sustainability*, 11(19), 5272. <https://doi.org/10.3390/su11195272>
- Bab'l Market. (2023b). *Charte d'approvisionnement Bab'l Maket*.
- Bab'l Market. (2023a). *Bab'l Market*. <https://www.babl-market.be/>
- Bailey, S. J., Valkama, P., & Anttiroiko, A.-V. (Éds.). (2010). *Innovations in Financing Public Services*. Palgrave Macmillan UK. <https://doi.org/10.1057/9780230282063>
- Balfroid, L. (2021). *La Sécurité Sociale de l'Alimentation, une utopie qui commence à s'incarner ?* (p. 16). Ceinture Aliment'Terre Liégeoise.
- Beaud, S. (1996). L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique». *Politix*, 9(35), 226-257. <https://doi.org/10.3406/polix.1996.1966>
- [BEES Coop. \(2020\)](#). *Charte d'approvisionnement BEES coop*.
- BEES Coop (2023). *BEES Coop Supermarket*. <https://bees-coop.be/>
- Bonomelli, V., & Eggen, M. (2017). *Les conseils de politique alimentaire. Vers une gouvernance démocratique des systèmes alimentaires ?* [Note d'analyse]. FIAN Belgium.
- Booth, S., & Coveney, J. (2015). *Food Democracy : From consumer to food citizen*. Springer Singapore. <https://doi.org/10.1007/978-981-287-423-8>
- Clerc, F. & Malassis, L. (1994). Nourrir les hommes. *Économie rurale*. N°224., p. 66. https://www.persee.fr/doc/ecoru_00130559_1994_num_224_1_4698_t1_0066_0000_3
- Coman, R., Crespy, A., Louault, F., Morin, J.-F., Pilet, J.-B., & van Haute, E. (2016). *Méthodes de la science politique : De la question de départ à l'analyse des données*. De Boeck supérieur.

- Coman, R., Crespy, A., Louault, F., Morin, J.-F., Pilet, J.-B., & van Haute, E. (2022). *Méthodes de la science politique : De la question de départ à l'analyse des données* (2e éd). De Boeck supérieur.
- Confédération paysanne. (2020). *Vers une sécurité sociale de l'alimentation ?* (#1).
https://www.youtube.com/watch?v=AN8tlfsbSLU&ab_channel=Conf%C3%A9d%C3%A9rationpaysanne
- Conseil de Politique Alimentaire Cœur de Condroz. (2022). *Composition*. <https://www.tiges-chavees.be/wp-content/uploads/2022/07/Composition-CPA-Coeur-de-Condroz-2022-v0.3.pdf>
- CréaSSA. (2023a). *Pour une sécurité sociale de l'alimentation. Note de positionnement*. FIAN Belgium. <http://collectif-ssa>
- CréaSSA. (2023b). *Première demi-journée de consolidation sur le conventionnement du CréaSSA*.
- Daly, H. (2007). *The Challenge of Ecological Economics: Historical Context and Some Specific Issues*. *Ecological Economics and Sustainable Development*, chapter 3, Edward Elgar Publishing.
- de Nanteuil, M. (2020) Edico. Ethical dilemmas in contemporary organizations. UCLouvain.
<https://matthieudenanteuil.net/images/articles/edico/EDICO.pdf>
- De Schutter, O. (2014). Report of the Special Rapporteur on the right to food, Olivier De Schutter (A/HRC/25/57). United Nations.
- Dorion, L. (2017). Construire une organisation alternative. *Revue Française de Gestion*, 43(264), 143-160. <https://doi.org/10.3166/rfg.2017.00109>
- Duru, M. (2021). Le Covid-19 et le dérèglement climatique appellent à refonder notre système alimentaire. *Pour*, N° 239(1), 109-118. <https://doi.org/10.3917/pour.239.0109>
- El Karmouni, H., & Prévot-Carpentier, M. (2016). L'idéal coopératif dans une organisation contemporaine : Le cas de la coopérative de La Louve. *Revue internationale de l'économie sociale: Recma*, 340, 78. <https://doi.org/10.7202/1037404ar>

- European Coordination Via Campesina. (2018). *Food Sovereignty now ! A guide to food sovereignty*. <https://viacampesina.org/en/wp-content/uploads/sites/2/2018/02/Food-Sovereignty-A-guide-Low-Res-Vresion.pdf>
- Falcoop. (2019). *Tous à la même enseigne ?* <https://falcoop.ulb.be/>
- FAO (2008) Sécurité alimentaire : l'information pour l'action Guides pratiques - Le Programme CE- FAO. <https://www.fao.org/3/al936f/al936f.pdf>
- FAO (Éd.). (2018). *Building climate resilience for food security and nutrition*. FAO. <https://www.fao.org/3/i9553en/i9553en.pdf>
- FAO, IFAD, UNICEF, WFP and WHO. (2022). *The State of Food Security and Nutrition in the World 2022. Repurposing food and agricultural policies to make healthy diets more affordable*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc0639en>
- FAO; IFAD; WHO; UNICEF; WFP. (2023) *Résumé de L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023* <https://doi.org/10.4060/cc6550fr>
- Fédération des Services Sociaux. (2023). *L'aide alimentaire en Belgique*. <https://www.fdss.be/fr/concertation-aide-alimentaire/laide-alimentaire-en-belgique/>
- Fischman, M. (2023). Une sécurité sociale écologique ? Philippe Boursier éd., *Écologies: Le vivant et le social* (pp. 529-537). Paris: La
- Food and Agriculture Organisation. (2014). *Building a common vision for sustainable food and agriculture*. <http://www.fao.org/3/a-i3941e.pdf>
- Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bours.2023.01.0529>
- Forum-Bruxelles contre les inégalités (Éd.). (2018). *Pauvrophobie : Petite encyclopédie des idées reçues sur la pauvreté*. Luc Pire éditions.
- Fourat, E., Closson, C., Holzemer, L., & Hudon, M. (2020). Social inclusion in an alternative food network : Values, practices and tensions. *Journal of Rural Studies*, 76, 49-57. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2020.03.009>

- Francis, C., Lieblein, G., Gliessman, S., Breland, T. A., Creamer, N., Harwood, R., Salomonsson, L., Helenius, J., Rickerl, D., Salvador, R., Wiedenhoef, M., Simmons, S., Allen, P., Altieri, M., Flora, C., & Poincelot, R. (2003). Agroecology : The Ecology of Food Systems. *Journal of Sustainable Agriculture*, 22(3), 99-118. https://doi.org/10.1300/J064v22n03_10
- Friot, B. (2021). Le salaire et la propriété de l'outil, droits économiques de la personne. *L'Homme & la Société*, n° 212(1), 243-273. <https://doi.org/10.3917/lhs.212.0243>
- Froger, G., Calvo-Mendieta, I., Petit, O., & Vivien, F.-D. (2016). Qu'est-ce que l'économie écologique ? *L Economie politique*, N° 69(1), 8. <https://doi.org/10.3917/leco.069.0008>
- Gabric, L. (2022). *Dans quelle mesure une forme de gouvernance inclusive peut-elle influencer l'accessibilité au sein des projets alimentaires alternatifs ?* [mémoire, Gembloux Agro-Bio Tech (GxABT)]. <http://hdl.handle.net/2268.2/16516>
- Gliessman, S. (2016). Transforming food systems with agroecology. *Agroecology and Sustainable Food Systems*, 40(3), 187-189. <https://doi.org/10.1080/21683565.2015.1130765>
- Grisar, B., & Esnault, J. (2023, février 13). *Conférence Gesticulée : Faim de vie*.
- Han, Y., Kim, H. B., & Park, S. (2021). The Roles of Nutrition Education and Food Vouchers in Improving Child Nutrition : Evidence from a Field Experiment in Ethiopia. *Journal of Health Economics*, 80, 102545. <https://doi.org/10.1016/j.jhealeco.2021.102545>
- Hardin-Fanning, F., & Gokun, Y. (2014). Gender and age are associated with healthy food purchases via grocery voucher redemption. *Rural and Remote Health*. <https://doi.org/10.22605/RRH2830>
- HLPE. 2013. Investing in smallholder agriculture for food security. *The High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security*, Rome.
- House of Agroecology. (2023). *Engager tous les acteurs vers la transition agricole et alimentaire*. <https://houseofagroecology.org/fr/accueil/>

- Hubert, H., Vleminckx, J., (2016). L'aide alimentaire à Bruxelles, in *Les cahiers de la Recherche'action*, n°6, Fédération des Services sociaux (FdSS).
- IPES-Food. (2016). From uniformity to diversity: a paradigm shift from industrial agriculture to diversified agroecological systems. *International Panel of Experts on Sustainable Food systems*. https://www.ipes-food.org/_img/upload/files/UniformityToDiversity_FULLL.pdf
- Jackson, P., Rivera Ferre, M. G., Candel, J., Davies, A., Derani, C., De Vries, H., Dragović-Uzelac, V., Hoel, A. H., Holm, L., Mathijs, E., Morone, P., Penker, M., Śpiwak, R., Termeer, K., & Thøgersen, J. (2021). Food as a commodity, human right or common good. *Nature Food*, 2(3), 132-134. <https://doi.org/10.1038/s43016-021-00245-5>
- Lacheret, A. (2016). Le chèque comme outil du Nouveau Management Public dans les collectivités locales françaises. *Gestion et management public, Volume 4 / n° 1(3)*, 81-100. <https://doi.org/10.3917/gmp.041.0081>
- Lacheret, A. (2020). The Spread of Vouchers among French Local Government : When Private Companies Reshape the Meaning of a Tool. *International Review of Public Policy*, 2(2), 178-191. <https://doi.org/10.4000/irpp.1088>
- Lebretonchel, L., Lemarchand, F., & Fardet, A. (2022). La sociologie de l'alimentation comme piste pour lutter contre les maladies chroniques et les inégalités sociales de santé. *Natures Sciences Sociétés*, 30(2), 201-206. <https://doi.org/10.1051/nss/2022027>
- Le Velly, R. (2017). *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs : Une promesse de différence*. Presses des Mines. <https://doi.org/10.4000/books.pressesmines.3715>
- Levine, M. J. (2007). *Pesticides : A toxic time bomb in our midst*. Praeger Publishers.
- Malassis, L. (1988). Histoire de l'agriculture, histoire de l'alimentation, histoire générale. *Économie rurale*, 184(1), 192-198. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1988.3911>
- Malassis, L. (1992). Politique agricole, politique alimentaire, politique agro-alimentaire. *Économie rurale*, 211(1), 47-52. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1992.4492>

- Malthus, T. (1798), *Essai sur le principe de population*. Paris : Éditions Gonthier, 1963, 236 pages.
Collection : Bibliothèque Médiations.
- Mazoyer, M., & Roudart, L. (2002). *Histoire des agricultures du monde : Du néolithique à la crise contemporaine* (Nouv. éd.). Éd. du Seuil.
- Mouvement ATD Quart Monde (Éd.). (2016). *Se nourrir lorsqu'on est pauvre : Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité*. ATD Quart monde. <https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2016/07/Se-nourrir-lorsquon-est-pauvre.pdf>
- Myaux, D., & Fédération des services sociaux (Belgium) (Éds.). (2019). *Aide alimentaire : Les protections sociales en jeu*. Académia L'Harmattan ; FdSS, Fédération des services sociaux.
- Neven, J.-F. (2022). *Etude juridique exploratoire de la faisabilité d'une sécurité sociale alimentaire en Belgique*. Centre de droit public et social, faculté de droit et criminologie à l'Université Libre de Bruxelles.
- Ohly, H., Crossland, N., Dykes, F., Lowe, N., & Moran, V. H. (2019). A realist qualitative study to explore how low-income pregnant women use HEALTHY START food vouchers. *Maternal & Child Nutrition*, 15(1). <https://doi.org/10.1111/mcn.12632>
- Olivier de Sardan, J.-P. (1995). La politique du terrain : Sur la production des données en anthropologie. *Enquête*, 1, 71-109. <https://doi.org/10.4000/enquete.263>
- Olivier de Sardan, J.-P. (2008). *La rigueur du qualitatif : Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Academia-Bruylant.
- Oufticoop (2023). *Oufti quoi ?* <https://www.oufticoop.be/oufti-quoi/>
- Paturel, D., & Ndiaye, P. (2020). *Le droit à l'alimentation durable en démocratie*. Champ social éditions.
- Paturel, D., Parisse, J., & Porte, E. (2022). L'accès à l'alimentation : Un enjeu systémique et démocratique. *Cahiers de l'action*, N° 58(1), 31-38. <https://doi.org/10.3917/cact.058.0031>

- Peuch, J. (2020). De la démocratie du consommateur au citoyen dépolitisé. *Le droit à l'alimentation durable en démocratie*. Champ social éditions.
- Peuch, J. (2022a). Bien manger, une histoire de bobo. *PAUVÉRITÉ, le trimestriel du Forum - Bruxelles contre les inégalités*, 37, 20. <https://www.le-forum.org/uploads/pauv%C3%A9rit%C3%A9-37-Forum-web.pdf>
- Peuch, J. (2022b). *Plénière de fin d'année de la Sécurité Sociale de l'Alimentation*. Formation à la SSA : comprendre les fondements de la SSA, Bruxelles.
- Plateau, L., Roudart, L., Hudon, M., & Maréchal, K. (2021). Opening the organisational black box to grasp the difficulties of agroecological transition. An empirical analysis of tensions in agroecological production cooperatives. *Ecological Economics*, 185, 107048. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2021.107048>
- Ploeg, J. D. van der, El Kaïm, A., & De Schutter, O. (2014). *Les paysans du XXIe siècle : Mouvements de repaysanisation dans l'Europe d'aujourd'hui*. C. L. Mayer.
- Poll'n coop. (2022). *Projet de charte produits Poll'n Coop*.
- Poll'n coop. (2023). *Poll'n*. <https://polln.be/>
- Programme de développement Nations unies (2023). *Les ODD en actions*. <https://www.undp.org/fr/sustainable-development-goals>
- Reman, P., & Vielle, P. (2007). 60 ans de la sécurité sociale. *Revue Belge de Sécurité Sociale*, Vol. 2007, no.2, p. 225-365. <http://hdl.handle.net/2078.1/120573>
- Rousseau, C. (2023, février 8). *Le conseil agroalimentaire namurois fête ses 20 mois d'activité ! L'accessibilité à une alimentation durable : Une réalité pour toutes et tous !*
- Roudart, L., (2018). Malnutrition pour plus du tiers de l'humanité. *Universalis, le livre de l'année de Encyclopaedia universalis*.

- Service Public de Wallonie. (2018) *Vers un système alimentaire durable en Wallonie. Le référentiel*. https://developpementdurable.wallonie.be/sites/dd/files/2022-07/Referentiel_AD_WEB_compressed.pdf
- Sirieix, L. & Le Borgne, G. (2017). Vers de nouveaux modèles de consommation ?. Pasquale Lubello éd., *Systèmes agroalimentaires en transition* (pp. 89-100). Versailles: Éditions Quæ. <https://doi.org/10.3917/quae.lubel.2017.01.0089>
- Statbel. (2021a). *Budget des ménages*. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/budget-des-menages>
- Statbel. (2021b). *L'agriculture belge en chiffre* (Les chiffres clefs de l'agriculture). SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie. https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/landbouw/FR_Kerncijfers%20landbouw%202021.pdf
- Steuerle, C. E. (2000). Common Issues for Voucher Programs. *The Brookings Institution, Committee for Economic Development, The Urban Institute*. <https://www.urban.org/sites/default/files/publication/62806/412714-common-issues-for-voucher-programs.pdf>
- Swaton, S., & De Poorter, M. (2015). Chapitre 1. Mouvement coopératif et coopératives. *Économie sociale et solidaire* (p. 7-38). Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.holcm.2015.03.0007>
- Touzard, J.-M., & Fournier, S. (2014). La complexité des systèmes alimentaires : Un atout pour la sécurité alimentaire? *VertigO La revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 14*(Number 1). <https://pdfs.semanticscholar.org/308e/0cdda91e8f71a2a8dd43fbd65bde78539448.pdf>
- Territoire à Vivres Montpellier. (s.d.). *Caisse alimentaire commune. Accueil : Experimentation* (tav-montpellier.xyz)

Ville de Namur. (s.d.). *Conseil agroalimentaire durable namurois (CADNamurois)*.

<https://www.namur.be/fr/ma-ville/changements-climatiques/climat-energie-et-alimentation-durable/alimentation-durable/cadnamurois>

Wezel, A., Bellon, S., Doré, T., Francis, C., Vallod, D., & David, C. (2009). Agroecology as a science, a movement and a practice. A review. *Agronomy for Sustainable Development*, 29(4), 503-515. <https://doi.org/10.1051/agro/2009004>

Zaouche-Gaudron, C., & Sanchou, P. (2005). Introduction. *Empan*, 60(4), 10.
<https://doi.org/10.3917/empa.060.0010>

Annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien

Déroulement/structure	Question	Relance possible
Prise de contact avec la personne	Expliquer un peu le sujet et le but du travail : mémoire sur les critères de conventionnement Demander à la personne si ça ne la dérange pas qu'on enregistre l'entretien pour pouvoir le retranscrire par la suite. Ne pas hésiter à dire si les questions ne sont pas claires ou dérangeantes. Q1 : avez-vous des questions ?	
Question d'ouverture : connaître la place qu'ils ont dans le MCP Avoir des idées sur la structure de l'association : plus horizontale (réseau), plus verticale ?	Q2 : Quel est votre rôle au sein de la coopérative ?	Comment avez-vous connu la coopérative ? Depuis quand faites-vous partie de la coopérative ? Y avez-vous un rôle plus informel dans l'équipe ?
But de la coopérative selon la personne Permet de reconnaître les valeurs mises en avant, ce qui compte vraiment pour la coopérative Identification des missions	Q3 : Selon vous, quel est le but de la coopérative ?	Quel est le but officiel de la coopérative selon vous ? (objectifs, missions officielles) Quels sont les objectifs de la coopérative ? Quelles sont les missions de l'association ?
Quels produits sont commercialisés, grâce à quels critères ?	Q4 : Comment choisissez-vous les produits que vous commercialisez ?	Est-ce un choix au niveau des produits, des producteurs, des labels, des filières ? Comment décidez-vous que les produits peuvent-être commercialisés ? Est-ce qu'il existe une liste de critères à respecter d'office ou

		<p>bien est-ce un processus cas par cas ?</p> <p>Faites-vous une réévaluation des produits commercialisés ?</p>
<p>Tous les critères ne se combinent pas toujours bien ensemble : quel choix poser dans ce cas-là ?</p>	<p>Q5 : Comment arriver à combiner les différentes valeurs dans tous leurs produits ?</p>	<p>Comment concilier les différents critères tels que le prix bas et l'accessibilité, le local et la saison, le vrac, ... ?</p>
<p>Est-ce que selon eux, toutes les coopératives portent les mêmes valeurs ? Est-ce que les mêmes valeurs permettent de poser les mêmes choix</p>	<p>Q6 : Cela arrive-t-il que des produits soient commercialisés par d'autres coopératives qui répondent aux mêmes valeurs que les vôtres et pas par vous ?</p>	<p>Et inversement ?</p> <p>Pour quelles raisons ?</p>
<p>Est-ce que c'est la promotion de la bonne nourriture qui influence le choix des produits ?</p>	<p>Q7 : Qu'est-ce que de la nourriture saine et adéquate ? Pouvons-nous retrouver dans votre magasin ce type de produits ?</p>	
<p>Quid de l'agrandissement dans le but de promouvoir la transition agroécologique</p>	<p>Q8 : En quoi pensez-vous que la structure de votre coopérative peut participer à la transition agroécologique ?</p>	
<p>Possibilité d'une autre structure telle que la SSA ?</p>	<p>Q9 : Serait-il possible pour vous d'envisager une structure où le travail bénévole n'est pas nécessaire, par exemple grâce à la SSA et aux subsides donnés aux consommateurs ?</p>	<p>Votre coopérative permet d'avoir des prix bas pour les consommateurs tout en rémunérant correctement les agriculteur·rices grâce notamment au travail bénévole et au but non lucratif de la structure : existe-t-il d'autres raisons ?</p>
<p><i>Question de clôture</i> Permettre au participant de se questionner à nouveau car le cheminement de</p>	<p>Q10: Voulez-vous ajouter quelque chose, un commentaire, une précision ? Désirez-vous revenir sur quelque chose que vous avez dit ?</p>	

<p>sa réflexion n'en est qu'à ses débuts. Permettre également au participant d'ajouter l'un ou l'autre élément qu'il n'aurait pas eu l'occasion d'exprimer durant l'entretien pour conclure.</p>	<p>« Je pense que j'ai fait le tour de mes questions. Voulez-vous ajouter ou revenir sur quelque chose ? »</p>	
--	--	--

Annexe 2 : Déclaration de non-plagiat

Déclaration sur l'honneur contre le plagiat de Juliane Collin, résidant à Chaussée de Liège, n°81, 5100 Namur, pour le mémoire « Le conventionnement au sein de la sécurité sociale de l'alimentation : analyse des enjeux autour du choix des produits dans les magasins coopératifs et participatifs en Wallonie et à Bruxelles » co-promu par Kévin Maréchal et Joséphine Dalimier :

« Je certifie qu'il s'agit d'un travail original et que toutes les sources utilisées ont été indiquées dans leur totalité. Je certifie, de surcroît, que je n'ai ni recopié ni utilisé des idées ou des formulations tirées d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément leur origine et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets. Le non-respect de ces dispositions est passible de constituer un obstacle rédhibitoire à la validation de mon TFE et donc à l'obtention du diplôme convoité. »

Le 14/08/2023

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Juliane Collin', with a long horizontal line extending to the right.